

**FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA
CONSOLIDATION DE LA PAIX
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET**



DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Pays : République Centrafricaine	
TITRE DU PROJET : Projet d'appui à la gouvernance locale et à l'accès équitable aux dividendes de la paix dans les préfectures de la Basse-Kotto et du Haut-Mbomou	
NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :	
Modalité de financement du PBF : <input type="checkbox"/> IRF <input checked="" type="checkbox"/> PRF	Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust fund") : <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional Nom du fonds d'affectation spéciale :
Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) : - Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD) - Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) Autres partenaires de mise en œuvre (gouvernementaux ou non-gouvernementaux) : Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Elevage et de la Santé Animale, Fédération nationale des éleveurs centrafricains (FNEC), MINUSCA Affaires Civiles.	
Date approximative de démarrage du projet¹ : 11/10/2019 Durée du projet en mois :² 24 mois + 3 mois (11 Janvier 2022) Zones géographiques de mise en œuvre du projet : Préfectures de Basse-Kotto et du Haut-Mbomou	
Le projet relève-t-il d'une des fenêtres de priorité spécifiques du PBF : <input type="checkbox"/> Initiative de promotion de l'égalité des sexes <input type="checkbox"/> Initiative de promotion des jeunes <input type="checkbox"/> Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix) <input type="checkbox"/> Projet transfrontalier ou régional	
Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) : PNUD : \$ 1 500 000 FAO : \$ 1 500 000 Total PBF : \$ 3 000 000 <i>*Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.</i>	
Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) : PNUD : 3 00 000 USD Budget total du projet : 3 300 000 USD	

¹ Note: la date de démarrage du projet sera celle du premier versement.

² La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

PBF 1^{ère} tranche :	PBF 2^{ème} tranche*:	PBF 3^{ème} tranche*:	__ tranche
PNUD : \$ 450 000	PNUD : \$ 525 000	PNUD : \$ 525 000	NA
FAO : \$ 450 000	FAO : \$ 525 000	FAO : \$ 525 000	
TOTAL : \$ 900 000	TOTAL : \$ 1 050 000	TOTAL : \$ 1 050 000	

Décrire brièvement en deux ou trois phrases le projet en expliquant succinctement son aspect urgent, son rôle catalyseur, sa tolérance au risque et son caractère innovant :

S'inscrivant dans la dynamique de mise en œuvre de l'Accord politique du 6 février 2019, dit accord de Khartoum, le projet proposé vise à contribuer à la restauration d'une paix durable dans le Sud - Est de la RCA. A cet effet, axé sur les causes structurelles de la crise dans la région, le projet est structuré autour des 3 priorités ci-après : (i) le rétablissement du contrat social entre l'Etat et la population, grâce à des structures de l'Etat plus proches et au service des populations, (ii) l'amélioration de la gouvernance locale ainsi qu'une meilleure appropriation par les collectivités à la base de leurs propres préoccupations, y compris la prévention et la gestion des conflits, et (iii) comme dividendes de la paix retrouvée, un accès plus large, et équitable aux opportunités économiques et de revenus, notamment pour les jeunes et les femmes.

Il s'agit d'un projet catalytique novateur car si des mécanismes de gestion participatif et non-discriminatoire à l'égard de certaines régions sont mis sur pieds, bons nombres de revendications et d'actes violents n'auront plus lieu d'être et les dynamiques de consolidation de la paix et de relèvement pourront se déployer aisément. Cela permettra de répondre aux besoins urgents des populations, notamment en termes d'accès aux opportunités économiques et de revenus, contribuera à asseoir les bases d'une paix durable grâce à une gouvernance locale participative et inclusive, un accès équitable aux ressources et des mécanismes de prévention et de gestion des conflits fondés sur les réalités locales. Les interventions du projet seront focalisées dans 2 préfectures du Sud-Est du pays (Basse-Kotto et Haut-Mbomou), qui sont parmi les plus défavorisées en termes d'accessibilité, de présence de l'Etat et de développement des services de base, mais aussi fortement affectées par les tensions et violences de ces 2 dernières années.

Résumer le mécanisme de consultation dans le pays et le processus pour entériner le projet préalablement à la soumission à PBSO, y compris via examen / consultation du Comité de pilotage du PBF, le cas échéant.

Il importe de rappeler que la relance de la décentralisation et du développement local fait partie des priorités du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix (RCPCA 2017-2021), notamment le pilier 2 « Renouveler le contrat social entre l'Etat et la société », adopté par le Gouvernement et soumis aux partenaires lors de la réunion de Bruxelles de Novembre 2016.

Plus récemment encore, suite à la signature de l'Accord de paix le 6 février 2019, qui fait de la relance de la décentralisation et du développement local l'un des principaux engagements du Gouvernement, l'UNCT a engagé une réflexion sur comment accompagner la mise en œuvre de l'Accord, tenant compte des avantages comparatifs de chaque agence. Cette réflexion a été enrichie par les concertations organisées lors de la mission du PBSO en mars 2019 en vue de l'identification des thématiques prioritaires devant bénéficier du financement du PBF. Au terme de ce processus, le soutien au renforcement de la gouvernance locale a été retenu comme un domaine d'actions essentiel pour la consolidation de la paix en RCA. L'initiative conjointe du PNUD et de la FAO de mettre en place le présent projet procède de ce processus de concertations et de réflexions entre les différents acteurs.

Par ailleurs, les différentes institutions concernées, y compris le ministère de l'élevage et de la santé animale et les institutions nationales énumérées dans la section partenaires du projet ainsi que la MINUSCA, ont pris part aux consultations.

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes³ : 2

³ **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Spécifiez le pourcentage et le montant du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes : 31% soit 921 460 USD

Degré de risque du projet⁴ : 2

Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement⁵) : (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale

Le cas échéant, le résultat de l'UNDAF auquel le projet contribue :

- Effet 3.1. D'ici 2021, les institutions politiques et administratives, les OSC et le secteur privé mettent en œuvre des programmes et approches qui renforcent la résilience des communautés urbaines et rurales aux crises et aux changements climatiques.
- Effet 3.2. D'ici 2021, les institutions politiques et administratives, les OSC et le secteur privé mettent en œuvre des politiques, programmes et réformes axés sur la croissance économique inclusive (bonne gouvernance économique, relèvement et création d'emplois) et la gestion transparente et durable des ressources naturelles.

Le cas échéant, **Objectif de Développement Durable** auquel le projet contribue :

- **ODD 16** « Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes »

Type de demande :

Nouveau projet

Révision de projet

Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :

Extension de la durée : Durée additionnelle du projet en mois : 24 mois + **3 mois**

Changement de résultat / sujet :

Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget :

Budget PBF supplémentaire : Budget supplémentaire par agence bénéficiaire : USD XXXXX

Brève justification de la révision :

NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.

Dans le plan d'interventions initial du projet, l'exécution de certaines activités, dont les réhabilitations d'infrastructures administratives ou communautaires, devait se faire sous la modalité d'exécution directe classée sous la catégorie « services

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 15% du budget total).

⁴ 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

⁵ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

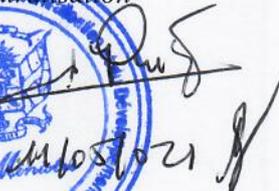
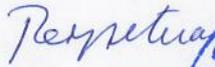
(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'État/de l'administration locale ;

(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

contractuels » du budget (pour une valeur de 490.000 dollars US). Cependant, les restrictions des mouvements sur tout l'ensemble du territoire imposées pour prévenir l'expansion du Covid-19 (de Mars à Août 2020) et la persistance de l'insécurité (y compris la recrudescence des tensions dès novembre 2020 en lien avec le processus électoral) ont freiné la capacité d'intervention directe du PNUD, en particulier dans les zones cibles

Aussi, en accord avec le Comité de pilotage (présidé par le Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation), la révision budgétaire du projet permettra, d'une part, (i) de recourir aux expertises d'ONG partenaires déjà implantées sur le terrain, passant ainsi des catégories de dépense « services contractuels » à « transfert aux homologues » et, d'autre part, (ii) de procéder à une extension sans coûts additionnels (NCE) pour une période de 3 mois pour mener à bien les interventions ralenties par les restrictions gouvernementales dues au Covid-19.

SIGNATURES DU PROJET :

<p>AGENCE RECIPIENDAIRE⁶</p> <p>Nom de la Représentante : Mme Natalie BOUCLY</p> <p>Nom de l'Agence : Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)</p> <p>Signature : </p> <p>Date et visa : </p>	<p>Représentant du gouvernement national</p> <p>Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation</p> <p>Nom : Augustin YANGANA-YAHOTE</p> <p>Titre : Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation</p> <p>Signature : </p> <p>Date et visa : </p>
<p>Nom de la Représentante : Mme Perpetua KATEPA KALALA</p> <p>Nom de l'Agence : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)</p> <p>Signature : </p> <p>Date et visa : </p>	<p>Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération Internationale</p> <p>Nom : Felix MOLOUA</p> <p>Titre : Ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération Internationale</p> <p>Signature : </p> <p>Date et visa : </p>
<p>Coordonnateur résident</p> <p>Nom : Mme Denise BROWN</p> <p>Signature : </p> <p>Date & visa : </p>	<p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</p> <p>Nom du représentant :</p> <p>Signature : </p> <p>pour</p> <p>Sous-Secrétaire général pour l'appui à la consolidation de la paix</p> <p>Date & visa : 3 juin 2021</p>

⁶ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF

a) Contexte et Analyse

Contexte

Depuis plusieurs décennies, le contexte de la RCA est marqué par des crises politiques et sécuritaires récurrentes qui ont fortement fragilisé les institutions et entravé le développement économique et social du pays. Ces crises ont culminé avec l'émergence de la rébellion Séléka en 2012 et les affrontements avec les miliciens Anti-Balaka et les groupes d'auto-défense des communautés qui ont suivi et conduit le pays dans une spirale de violence intercommunautaire sans précédent. Outre les conséquences désastreuses au plan humain (tueries, viols, déplacements massifs de populations...), elle s'est traduite par un effondrement de l'Administration, avec des attaques ciblées contre les édifices et équipements publics et un départ massif des fonctionnaires et agents de l'Etat des provinces du pays.

En dépit des efforts entrepris au cours de ces dernières années pour la stabilisation et le relèvement socio-économique du pays, notamment à travers la mise en œuvre du RCPCA et de la stratégie nationale de restauration de l'autorité de l'Etat, les défis restent entiers. Au plan sécuritaire, plus de 60% du territoire sont encore occupés par les groupes armés, avec toutes les conséquences qui en découlent en termes de contraintes au redéploiement de l'Administration et à la relance du développement économique et social.

Ainsi, avec toutes les potentialités économiques du pays, la République Centrafricaine est classée 188^e /189 pays, suivant l'Indice de Développement Humain (IDH) publié par le PNUD en 2018. Elle fait partie de la catégorie « Faible », avec un IDH de 0.367, traduisant ainsi le faible développement des services sociaux de base et l'extrême précarité des conditions de vie des populations. D'où la crise de confiance entre l'Etat et les populations, d'une part, et les frustrations et sentiments d'exclusion, notamment dans les régions de l'Est, qui sont les plus défavorisées à divers égards (faible présence de l'Etat, enclavement, pénurie des services publics etc.). Selon la Banque Mondiale (2010), la RCA fait partie des pays les moins avancés en raison de la faiblesse des indicateurs socio-économiques révélée dans le DSRP II et qui porte entre autres sur : (i) Faible niveau de l'espérance de vie à la naissance (en années) : 47,7 ; (ii) Extrême pauvreté (intensité de la déprivation) : 59,3 ; (iii) Indice d'Inégalité de Genre : 0,768 ; (iv) Faible niveau de revenu par tête d'habitant (Revenu National Brut) : 757,8

Outre les problématiques structurelles qui caractérisent la gestion du développement du pays depuis trois décennies (dysfonctionnement du système éducatif, absence d'investissement et de création d'emploi, faible gouvernance, etc.), la crise de 2012/13 a eu pour effets de plonger les Centrafricains dans une situation d'extrême fragilité et de vulnérabilité à la fois sociale (rupture des liens inter et intracommunautaires rendus plus aigüe par l'insécurité et la pauvreté grandissante), économique (pertes des biens et des équipements de production, bétail, semences, etc.), financière (pertes des épargnes, manque d'accès aux crédits) et psychologique (traumatismes, détresse émotionnelle, perte de confiance en soi et en l'autre, etc.).

Aussi, les tensions intercommunautaires continuent à constituer des menaces sur la protection des populations civiles. Les communautés agropastorales en particulier, qui représentent plus de 70 pour cent de la population, ont été profondément affectées par ces dynamiques, alors que leur coexistence pacifique et leur économie sont basées sur des styles de vie, valeurs et habitudes socio-culturelles spécifiques. Dans le contexte d'absence d'institutions crédibles à même de répondre aux aspirations des populations et la cohésion sociale, certains acteurs politiques et groupes armés ont développé des rhétoriques conflictuelles sur base religieuse et ethnique, exacerbant ainsi les tensions entre les différentes composantes de la société, y compris entre agriculteurs et éleveurs.

En ce qui concerne les femmes, elles représentent environ 51 pour cent de la population et malgré leurs responsabilités pour assurer la subsistance de leur ménage, leur autonomisation et leur participation active dans la vie socioéconomique du pays restent limitées. La situation est similaire

pour les jeunes alors que plus de 70 pour cent des Centrafricains ont moins de 35 ans. L'exclusion sociale et économique de ces groupes renforce leur sentiment d'injustice sociale et ce qui constitue un défi pour la paix et la stabilité du pays. Dans le domaine de l'éducation et de la formation, le taux d'analphabétisme des femmes est très élevé, soit 68% contre 46,2% chez les hommes. Le taux de scolarisation des filles au niveau primaire est de 55% contre 71% chez les garçons en 2009. La déperdition scolaire s'aggrave au fur et à mesure que les filles atteignent l'âge de la puberté. Au niveau secondaire, les filles représentent 15% de l'effectif contre 26,5% chez les garçons. En 2009, les filles ne représentaient que 23,46% au niveau supérieur contre 76,53% chez les garçons. (DSRP II, 2010).

Il est clair que l'absence de l'autorité de l'État et des mécanismes locaux de prévention et de gestion des conflits dans les zones ciblées par le projet en proie à des conflits peut expliquer non seulement ces manifestations de violence liée au phénomène de transhumance, mais aussi et surtout les exactions et actions perpétrées par de milices, bandes ou groupes armés qui sont particulièrement actifs dans les zones du projet. Afin de réduire les fractures communautaires, il est important aussi d'apporter un soutien aux initiatives locales de médiation, ainsi qu'au développement et à la consolidation des complémentarités économiques existantes entre communautés. Au-delà des mécanismes de transformation des conflits, la dimension économique est importante. Les échanges économiques ont en effet constitué le socle des relations sociales entre différentes communautés pendant des décennies, avant d'être perturbées par le conflit. Une présence affirmée de l'État devrait donc créer des espaces nécessaires permettant aux acteurs concernés de trouver une solution aux conflits ruraux qui opposent agriculteurs et éleveurs mais aussi de se sentir impliqué dans le processus de paix du pays.

L'Accord de Paix et de Réconciliation pour la RCA (APPR) signé le 06 février 2019 à Bangui, crée enfin un environnement politique favorable à des actions de relèvement. Il est urgent de prendre des actions rapides pour générer des dividendes de paix immédiats découlant de cet accord auprès de la population centrafricaine et l'impact de ces actions sera d'autant plus grand pour les habitants de la Basse-Kotto et du Haut-Mbomou qui sont des régions historiquement marginalisées et avec un taux de présence de groupes armes élevé. De plus, de nombreux partenaires de la communauté internationale (NU, UE, UA, BM, AfD) sont déjà fortement mobilisés dans cette dynamique de reprise de restauration de l'autorité de l'État et d'autonomisation des préfectures à travers une approche inclusive plus pérenne. Cette approche recoupe les priorités de l'APPR et est alignée avec les perspectives du RCPCA dans le cadre du renforcement de la confiance entre la population et l'État.

Analyse du conflit

D'une manière générale, l'origine de la crise en Centrafrique tient à plusieurs facteurs dont l'effritement continu de la qualité de la gouvernance et des capacités de l'État à répondre aux défis liés à la stabilité et au développement économique et social du pays. Cela a eu pour conséquences : un repli progressif de l'État au détriment des régions et préfectures du pays, l'effondrement des capacités de production et d'offre des services publics de base, notamment dans les régions du Nord, et de l'Est du pays, émergence de frustrations et de sentiments d'exclusion de la part de certaines régions ou composantes de la société centrafricaine, etc. Les déficiences de cette gouvernance (au niveau central et local) ont eu pour conséquence l'incapacité de garantir la paix et la stabilité ainsi que la cohésion sociale entre les différents groupes communautaires constituant la population centrafricaine.

En dépit des efforts fournis depuis 2014 avec l'appui de divers partenaires (MINUSCA, PNUD, UE, PTF, etc.), le retour des fonctionnaires et agents de l'État (FAE) à travers le territoire national reste encore limité, particulièrement dans les régions de l'Est. Suivant les résultats des missions de contrôle de présence des FAE organisées par la Coordination de la stratégie RESA⁷ entre Novembre 2018 et

⁷ RESA : Stratégie Nationale de Restauration de l'Autorité de l'État, qui a été élaboré et adopté par le Gouvernement avec l'appui du PNUD et de la MINUSCA (2017)

janvier 2019, on a dénombré 40 FAE, tous secteurs confondus à l'exception des forces de défense et de sécurité, dans la Basse-Kotto et 60 dans le Haut-Mbomou. D'où l'incapacité des services déconcentrés d'offrir le minimum des services attendus par les populations, y compris dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'agro-pastoral.

A cela, il faut ajouter l'absence d'un système de gouvernance locale inclusif à même de répondre aux aspirations de la population locale, tant en matière de paix et de cohésion, et d'offre de services publics de base. Les jeunes et les femmes en sont les plus affectés, largement exclus de mécanismes de prise de décisions et sans opportunités d'accès aux services (éducation, santé, eau potable) et aux actifs de productions, y compris le foncier. Conséquemment, les jeunes, qui représentent la majorité de la population, font recours à la force pour acquérir les biens et les moyens de subsistance. Quant aux femmes, elles sont privées des opportunités économiques et sociales mais aussi victimes de diverses formes d'exactions, y compris des violences basées sur le genre, de la part des groupes armés.

Aussi, convient-il de rappeler qu'en raisons de plusieurs facteurs, les collectivités locales en RCA de manière générale et dans les préfectures de la Basse-Kotto et du Haut-Mbomou en particulier, éprouvent des contraintes réelles pour asseoir les bases d'une gouvernance locale efficace permettant de palier aux risques sécuritaires et renforcer la cohésion sociale. Il s'agit, entre autres, de :

1. Faibles capacités et présence limitée de l'Etat

Le retrait progressif de l'Etat de l'arrière-pays a été et reste un des facteurs clefs de la crise en RCA. Entre autres, il a favorisé l'effondrement des services publics et facilité l'implantation des groupes armés sur la plus grande partie du territoire national. Dans la Basse-Kotto, par exemple, le territoire est principalement contrôlé par l'Union pour la Paix en Centrafrique (UPC) et les groupes anti-balaka. La situation est similaire dans le Haut-Mbomou, qui est dominé par la présence des groupes d'auto-défense et la *Lord Revolution Army* (LRA), un groupe armé ougandais.

En dépit des efforts entrepris et des progrès accomplis ces dernières années, notamment dans le cadre de la stratégie nationale de restauration de l'autorité de l'Etat, le gap à combler reste considérable, notamment dans les régions de l'Est du pays. En particulier, les préfectures de la Basse-Kotto et du Haut-Mbomou sont au nombre des plus défavorisées en termes de présence des fonctionnaires et agents de l'Etat⁸, y compris les forces de sécurité intérieure (FSI) et la justice.

Ainsi, l'absence de l'Etat a laissé le champ libre à des acteurs violents qui se sont érigés en porte-voix de certaines communautés souvent sur des bases identitaires, face à un Etat dans l'impossibilité de protéger les populations ou de garantir l'intégrité du territoire. Cette insécurité générale au niveau des populations quant à l'intégrité physique des individus affecte particulièrement les personnes vulnérables comme les femmes et les jeunes et les empêchent d'accéder aux ressources nécessaires afin de participer aux prises de décisions ou encore afin d'exprimer leurs opinions vis-à-vis des autorités locales

Le retour de l'Etat constituera un signe vers une situation normale ainsi qu'un espace de coordination et de prise de décision, tant sur les questions sécuritaires que sur la gestion des conflits intercommunautaires dans les zones du projet. A titre d'exemple, les conséquences de cette faible présence de l'Etat sont visibles pour les éleveurs transhumants qui ont difficilement accès aux services de santé animale et aux infrastructures nécessaires au fonctionnement de l'élevage (marché, abattoirs, etc.). De plus, la présence des groupes armés dans la Basse-Kotto et le Haut-Mbomou perturbe très sérieusement les transactions commerciales du bétail, et par là, l'approvisionnement en viande bovine des marchés. En effet, le commerce des bovins contribue considérablement à la génération de revenus

⁸ Suivant le dernier rapport du Comité de coordination et de suivi de la mise en œuvre de la RESA, les missions de suivi organisées sur le terrain entre décembre 2018 et janvier 2019 ont dénombré 40 FAE présents dans la Basse-Kotto et 60 dans le Haut-Mbomou.,

des groupes armés tel que l'UPC qui imposent des charges fiscales et taxations illégales lourdes aux éleveurs et commercialisent du bétail volé ou extorqué.

De plus, les femmes dans ces deux préfectures sont particulièrement vulnérable dû aux manques de services clés de l'état notamment la sécurité, la justice, et les services décentralisés de l'administration notamment dans les domaines de l'agriculture et de l'élevage. Le retour progressif de ces structures, ainsi que des forces régaliennes et de la chaîne pénale permettra de renforcer le cadre de protection des femmes et des jeunes serait un signe fort d'un retour graduel à l'apaisement. Aussi, les femmes sont majoritairement actives dans les collectivités ainsi que dans le domaine de l'agriculture et élevage. Un meilleur accès aux services liés à ces domaines (infrastructures, marché, etc) renforcera directement le processus d'autonomisation des femmes dans ces préfectures et facilitant ainsi leur accès à des dividendes de paix.

Mais, à travers l'Accord politique de Khartoum, le Gouvernement et les groupes armés de la RCA ont exprimé leur volonté commune à éliminer définitivement les causes profondes de la crise actuelle et à promouvoir une véritable réconciliation nationale, à travers le désarmement des groupes armés, la sécurisation des régions de l'arrière-pays par des unités mixtes de sécurité (FACA et groupes armés), la protection des populations, notamment les femmes, ainsi que la mobilisation efficiente des ressources nationales, des partenaires internationaux pour la mise en œuvre des programmes nationaux de reconstruction et de développement, dans le cadre du Plan national pour le Relèvement et la Consolidation de la Paix en Centrafrique (RCPCA), avec la restauration progressive de l'Etat. Dans cette optique, le redéploiement des FAE et la relance des services déconcentrés s'avèrent essentiels pour soutenir l'atteinte des objectifs de l'APPR en favorisant le rétablissement du contrat social entre l'Etat et la population.

Analyse des acteurs cibles du facteur 1

	Acteurs	Dynamique de conflit
Le manque de capacités et de présence de l'Etat	Autorités locales	L'absence ou la faible présence de l'Etat dans les deux préfectures rend impossible l'exercice des fonctions régaliennes de l'Etat, dont la protection des populations et de leurs biens. En outre, elle limite ses capacités de prestations de services publics de base (éducation, santé, transport, etc.), toute chose qui alimente des sentiments de frustrations et d'exclusions et favorise la présence des groupes armés (UPC, Antibalaka, LRA) ainsi que les conflits intercommunautaires, notamment entre éleveurs et agriculteurs. Ces services sont tout autant cruciaux pour les femmes et les jeunes qui en sont les premiers bénéficiaires permettant ainsi un engagement concret dans la vie citoyenne.
	Forces de défense et de sécurité	Bien avant la crise de 2012/2013, à l'instar des autres structures de l'Etat, les forces de défense et de sécurité étaient très faiblement présentes à travers le territoire, particulièrement dans les zones de l'Est. Cette situation s'est aggravée avec l'émergence des groupes armés qui, s'ils sont prêts à accueillir voire demandeurs du redéploiement du personnel des services sociaux (enseignants, personnel de santé etc.), ils sont particulièrement hostiles à la présence des forces de défense et de sécurité et des régies financières. Conséquemment, seule la ville de Obo (chef-lieu de la préfecture de Haut-Mbomou) abrite des petites unités des FACA et des FSI. Les services de sécurité offerts par les FSI auprès des femmes et des jeunes sont déjà restreints dans l'ensemble du pays et presque inexistant dans les préfectures ciblées par le projet. Néanmoins, leur redéploiement graduel est attendu suite à l'APPR. Les FSI forment le premier maillon de la chaîne pénale qui

		<p>permettrait ainsi de renforcer la protection des femmes et des jeunes. Pour renforcer cela, le gouvernement centrafricain a lancé le développement d'un programme de police de proximité qui permettrait de renforcer la participation des populations, surtout les femmes et les jeunes, dans le processus de sécurisation et de protection des civils.</p> <p>Pour pallier l'absence des FACA, le contrôle des couloirs de transhumance et la sécurisation des populations pastorales et rurales sont dévolus à la MINUSCA, comme c'est déjà le cas depuis 2015, dans le cadre de son implication dans les activités de la Plateforme Nationale de Pastoralisme et de Transhumance en RCA, en collaboration avec la FAO et le Ministère de l'élevage. Il est prévu un déploiement graduel durant la période 2018 - 2019 des FACA dans les zones de transhumance. De plus, l'Accord politique de Khartoum prévoit le déploiement des USMS dans les zones de transhumance pour la sécurisation des principaux couloirs de transhumance.</p>
	Groupes armés	<p>Jusqu'en mars 2017, la zone du Sud-Est de la RCA était la seule à être épargnée par les groupes armés, ce qui a fortement contribué à la paix et à la cohabitation pacifique entre les communautés. Mais, à partir d'Avril /Mai 2017, les éléments de l'UPC qui se proclament protecteurs des éleveurs réfugiés dans les communes d'élevage, particulièrement dans la Basse-Kotto, entraînant des conflits ouverts avec les antibalaka. Enfin, des conflits entre éleveurs et les Antibalaka, d'une part, et entre combattants de la LRA, d'autre part, ont été mentionnés dans le Haut-Mbomou.</p> <p>Dans le contexte de l'APPR, l'engagement est pris pour le retrait progressif des groupes armés à travers l'intégration d'une partie de leurs effectifs au sein de l'armée nationale et la mise en œuvre du processus DDRR pour les autres. Cela aura pour avantage de favoriser le retour des FAE dans leurs lieux d'affectation et l'engagement des populations pour le renforcement de la gouvernance locale.</p>
	Jeunes	<p>A l'instar de celle de nombreux autres pays de la sous-région, la population centrafricaine est jeune, avec un âge moyen de 20 ans et 75% de personnes de moins de 35 ans.</p> <p>La faible présence de l'Etat et l'effondrement des services publics de base ont fortement affecté l'éducation des jeunes et les perspectives d'épanouissement économique et social. En 2010 déjà, 30% des enfants de 6 à 11 ans n'avaient pas accès à l'école, soit 26,4% pour les garçons et 33,7% pour les filles (Résultats Enquête MISC4). Selon une étude sur l'analyse nationale des besoins et aspirations des adolescents et des jeunes de 10 à 35 ans réalisée en Mars 2017, l'éducation et la formation en RCA éprouvent d'énormes difficultés depuis des décennies. Plus de la moitié des enquêtés (57%) trouve que l'éducation et la formation sont dans une situation inconfortable (<i>Ça ne va pas du tout!</i>), notamment en raison de la pénurie d'infrastructures et de personnel qualifié. Pour les jeunes de la tranche d'âges de 25-35 ans, ce taux atteint 65,6%.</p> <p>A cela s'ajoute le manque d'opportunités économiques sociales et l'enclavement des localités concernées, qui aggravent les frustrations des jeunes et leur sentiment d'abandon par les pouvoirs publics, constituant ainsi un sérieux obstacle à la paix et à la</p>

		<p>stabilité.</p> <p>D’où l’enjeu que constitue le redéploiement des services publics et le rétablissement du contrat social avec la population, en particulier les jeunes, qui sont plus exposés aux risques de violences et d’enrôlement au sein des groupes armés.</p>
	Femmes	<p>Si la population entière est affectée par les conséquences de la faible présence de l’Etat sur le terrain, les femmes et les jeunes filles le sont encore davantage, notamment du fait de leur forte vulnérabilité dans le contexte de crise. Outre l’accès limité à la protection et aux services publics de base, tels que l’éducation, la santé et l’eau potable (en 2010, l’analphabétisme touchait 56,8% des femmes, contre 30,7% des hommes), les femmes et les jeunes filles, pourtant des partenaires clefs pour la paix et la stabilité, sont souvent victimes d’exaction et d’abus, y compris sexuels, de la part des éléments des groupes armés, dans un contexte d’impunité totale.</p> <p>Par ailleurs, dans le contexte de crise qu’a connue la RCA ces dernières années, les femmes ont été fortement affectées. Les statistiques disponibles dans le pays font état de plus de 40 000 cas de VBG dont près de 30% cas de violences sexuelles y compris aux liées conflit et exploitations et abus sexuels ont été enregistrés entre 2014 et 2018.⁹ Il est donc urgent de restaurer l’autorité de l’Etat et de mettre un terme à ce phénomène avec des mesures de prévention et de répression tenant en compte les mécanismes existants dans le milieu.</p> <p>Dans cette perspective, la mise en œuvre rapide et intégrale de l’accord politique pour la paix et la réconciliation offrira une bonne base pour le retour de l’Etat et le rétablissement des services publics, y compris la sécurité, des efforts soutenus doivent être consentis en faveur de la protection et de l’épanouissement des femmes et des jeunes filles, en particulier à travers le rétablissement des services publics à la base.</p>

2. Absence de système de gouvernance locale à même de répondre aux préoccupations des populations, y compris l’accès équitable aux ressources

Outre les faiblesses structurelles de l’Etat central et de ses démembrements à travers les services déconcentrés, le défi de la stabilisation et de relèvement social du pays est rendu plus difficile par l’absence d’institutions décentralisées à même d’incarner l’intérêt collectif, garantir la cohésion sociale et le vivre ensemble et promouvoir le développement économique et social local. Ainsi, alors que les potentiels de développement ne manquent pas, les conseils communaux, qui n’ont du reste aucun contrat démocratique et de redevabilité avec la population¹⁰, n’ont ni les capacités techniques et managériales et ni les moyens nécessaires pour impulser le développement local et gérer efficacement les préoccupations des populations, y compris dans les domaines de la sécurité et de la cohésion sociale.

Cependant, tout indique que les collectivités locales, plus proches des populations et disposant de plus d’encrage au sein des communautés locales, surtout auprès des femmes et des jeunes, sont mieux à

⁹ GBV IMS : 6758 cas ont été enregistrés en 2014, plus de 7 000 cas de VBG en 2015, 11 110 cas en 2016, 8 321 cas en 2017 et 10 055 cas en 2018.

¹⁰ Les premières et dernières élections communales en RCA remontent à 1988. Depuis, les communes sont administrées par des délégations spéciales nommées par le pouvoir central.

même de promouvoir la paix et la cohésion entre les différentes composantes de la société. En plus, renforcées et soutenues par les partenaires, elles pourraient constituer des socles importants pour asseoir la stabilité et impulser des dynamiques de développement locale avec une gouvernance locale améliorée, en particulier à travers une gestion participative et inclusive et un accès équitable aux ressources.

Le potentiel des collectivités locales pour l'amélioration des conditions de vies des femmes et des jeunes est aussi un facteur clé à considérer. En effet, elles jouent un rôle dans le développement de plan communautaire de sécurité et de relèvement économique avec la collaboration des autorités locales. Cette approche permet de non seulement renforcer la participation des femmes et des jeunes dans la vie socio-politique au niveau communautaire mais aussi promeut des valeurs de justice et d'égalité. Dans cette optique peuvent se développer des projets économiques tout en renforçant le lien entre les femmes et les jeunes et les autorités locales. Actuellement, les autorités locales et collectivités ont de faibles capacités pour amorcer un développement local durable. Cela se répercute sur les associations et groupes de femmes et de jeunes qui ont une très faible expertise et connaissance des approches de développement.

D'où l'enjeu de la relance de décentralisation et du développement ambitionnée par le RCPCA ainsi que les engagements pris par le Gouvernement et les groupes armés dans le cadre de l'Accord de Khartoum. Ces engagements consistent à, entre autres : « faire adopter sans délai une nouvelle loi sur la décentralisation... », et (ii) « mettre en place des mécanismes de relèvement et de développement locaux sur toute l'étendue du territoire national et de façon équitable, avec l'appui technique et financier des partenaires ». A cela s'ajoute la poursuite du redéploiement de l'Administration, condition essentielle pour la relance des services publics aux populations mais également pour la réussite de la décentralisation et du développement local.

En particulier, la mise en place d'un système de gouvernance locale inclusif favorisera la mise en œuvre des éléments clefs de l'APPR, dont la relance de la décentralisation et le transfert des compétences et des ressources en faveur des collectivités locales, ainsi que la mise en place des mécanismes de relèvement et de développement locaux dans les 2 préfectures cibles du projet. A cela s'ajoute une gestion plus efficace des conflits entre les différentes communautés.

Analyse des acteurs cibles du facteur 2 :

	Acteurs	Dynamique de conflit
Absence de système de gouvernance locale à même de répondre aux préoccupations des populations, y compris l'accès équitable aux ressources	Autorités Locales	L'absence d'un système de gouvernance locale inclusif répondant aux besoins et préoccupations des populations, notamment les jeunes, constitue un handicap sérieux pour la promotion de la paix et de la cohésion sociale. Ainsi, dans le contexte des zones cibles du projet, plusieurs types de tensions ou conflits, liés notamment à la transhumance, perdurent et prospèrent faute d'une prise en charge adéquate par des institutions jouissant de la confiance des populations et avec des mécanismes de prévention et de gestion appropriés. Les déficiences dans la gouvernance locale tiennent à plusieurs facteurs dont : (i) le manque de contrat social avec la population, (ii) la faiblesse des compétences, tant au plan technique que managérial, et (iii) la faible présence des services techniques déconcentrés, comme support technique aux collectivités locales.
	Leaders communautaires	Dans le contexte actuel de la RCA, avec la faible capacité institutionnelle au niveau local, les leaders ont un rôle essentiel pour la paix et la cohésion au sein des communautés. Emanation

		<p>de ces mêmes communautés, ils sont mieux écoutés et donc mieux à même de défendre et protéger des intérêts collectifs.</p> <p>Cependant, leurs capacités de gestion communautaire sont limitées par différents facteurs dont : (i) la méconnaissance des textes régissant le fonctionnement des collectivités, (ii) la faible expérience avec des systèmes de gouvernance formelle, et (iii) l'influence des groupes armés, qui affaiblit leur pouvoir. D'où l'intérêt d'investir dans la formation et le renforcement de leurs capacités sur les enjeux et les questions liées à la gouvernance locale.</p>
	Groupes armés	<p>Particulièrement dans la Basse-Kotto et à Zemio (une des sous-préfectures du Haut-Mbomou) où sont très actifs les groupes armés, ces derniers exercent une forte influence dans la gestion des problèmes au sein des collectivités. Seuls détenteurs de la force, ils exercent le pouvoir de décision dans toutes les affaires de la communauté (prélèvement des taxes, conflits entre éleveurs et agriculteurs, raquettes, contrôle des exploitations minières, commerce de bétails etc.).</p> <p>Mais, ils n'ont la légitimité, ni la faculté d'impulser un système de gouvernance inclusif et équitable pour promouvoir l'intérêt collectif.</p> <p>Dans ce contexte, n'ayant pas bénéficié d'une éducation adéquate et longtemps soumis à l'épreuve de la pauvreté et aux frustrations liées au sentiment d'exclusion, les jeunes sont davantage exposés au risque d'enrôlement par les groupes armés.</p>
	Jeunes	<p>Le droit à la parole et à la participation sociopolitique des jeunes est reconnu en Centrafrique et à travers les instruments juridiques internationaux.</p> <p>Mais, comme le souligne l'étude sur l'analyse nationale des besoins et aspirations des adolescents et des jeunes de 10 à 35 ans (Mars 2017), les jeunes ont été longtemps tenus à la marge de la vie politique et sociale, victimes de marginalisation et parfois de répression. Certes, des améliorations ont été observées ces dernières années dans le dialogue avec les jeunes, notamment à travers les consultations en vue du retour à la paix (forum de Bangui, consultations pour la préparation du RCPCA etc.). Dans le cadre des initiatives de développement local, la même tendance est observée, avec une forte aspiration des jeunes à être écoutés et impliqués.</p> <p>Cependant, la participation des jeunes aux processus de prise de décision reste très limitée et devra constituer un des enjeux clefs de la gouvernance locale. Outre leur participation active aux efforts de consolidation de la paix et de la cohésion sociale, ils devront être au cœur des choix sur les priorités et les diverses initiatives en faveur du relèvement socio-économique local, en particulier à travers l'élaboration et la mise en œuvre des plans de développement local.</p>
	Femmes / jeunes filles	<p>D'une manière générale, plus de deux années après l'entrée en vigueur de la loi sur la parité, le contexte centrafricain continue d'être marqué par un faible niveau de représentation de la femme dans les institutions. A titre d'illustration : seuls 11 des</p>

		<p>140 membres du parlement sont des femmes et seulement 7 ministres sur 39 postes sont occupés par des femmes, 14% des ambassadeurs ou chefs de mission diplomatique sont des femmes, tandis que le corps des magistrats compte seulement 10% de femmes. Au niveau local, 05 femmes sur 16 préfets ; 20 femmes maires sur un total de 176 ; soit 11 %¹¹. Cette situation limite l'influence accrue des femmes dans les processus décisionnels.</p> <p>Dans la perspective des élections municipales prévues par le nouveau Code électoral, il est utile non seulement de renforcer les capacités des femmes pour participer activement à l'élaboration de plans de développement local en vue de mesurer l'engagement croissant des femmes dans l'élaboration des politiques dans le processus de décentralisation mais aussi de susciter leur intérêt et leur capacité à exercer leur droit de vote actif et passif aux futures élections municipales.</p> <p>En outre, bien que le nombre des conseillers municipaux et les adjoints au Maire seront fixés par la loi sur les collectivités territoriales et des circonscriptions administratives, un important effort de sensibilisation, de formation et de renforcement des capacités sera nécessaire pour traduire ces dispositions législatives dans la réalité. A cet égard, un accent particulier devra être porté sur l'accompagnement et le renforcement du leadership des femmes en vue d'une participation plus active dans la vie politique, économique et sociale de la communauté.</p> <p>Dans le contexte de la mise en œuvre et de suivi de l'Accord de paix du 06 février 2019, plusieurs mécanismes seront mis en place comme les CMOP et CTS, il est utile de s'assurer de la participation et suivi des femmes en leur sein.</p>
--	--	--

3. Manque d'opportunités socio-économiques

La baisse tendancielle des productions dans le secteur primaire observée au cours des quatre dernières décennies, accélérée par la faillite des filières de production et la dégradation des routes ne font que renforcer les pertes d'opportunités économiques qui se déclinent en cumul de handicaps sociaux tels que le chômage, le sentiment d'exclusion et la précarité.

La pauvreté, l'exclusion et les déviances observables au quotidien entraînent l'incivisme, la défiance de l'autorité publique et le délitement du capital social. Ce manque d'opportunités économiques touche davantage les femmes qui représentent 52% de la population, notamment les femmes chefs de ménages, dont l'accès aux actifs productifs est difficile et une participation limitée aux instances de prise de décision aussi bien au niveau national que local. Il existe également une méfiance entre les différentes communautés résidentes et les éleveurs vis-à-vis des activités de transhumance qui sont perçues comme dévastatrices et sources de conflits agropastoraux. La seule présence de bétail sur les terres d'agriculteurs peut aboutir à des actes de représailles ou de violences intercommunautaires. Le foncier est également une question sensible, particulièrement dans les zones de Basse-Kotto et du Haut-Mbomou, et ne peut être négligé surtout que les activités agro-pastorales constituent un atout important pour l'économie locale. Aussi, l'agriculture et l'élevage étant complémentaires, la cohabitation harmonieuse entre agriculteurs et éleveurs constitue non seulement une nécessité

¹¹ *Etude de base du projet conjoint Promotion de la participation politique et leadership de la femme dans la consolidation de la paix, inédit.*

économique, mais est également un déterminant important du maintien de la cohésion sociale et une porte d'entrée aux activités connexes dont les transhumants peuvent bénéficier. Or, depuis la crise de 2013, les différents mécanismes de résolution de ces conflits ne fonctionnent plus à cause de la désorganisation des structures traditionnelles et/ou modernes qui étaient en place. Elles ont été remplacées par les groupes armés qui gèrent les conflits toujours au détriment de la partie qui a le plus de moyen financier (l'éleveur). Pour corriger cela, il serait important de créer les conditions matérielles d'une gestion de l'espace garantissant une coexistence non conflictuelle entre agriculteurs et éleveurs transhumants.

En particulier, les préfectures de la Basse-Kotto et du Haut-Mbomou sont caractérisées par l'insécurité alimentaire qui touche leurs habitants. En effet, ces régions ont été classées en phase d'urgence (phase 4) par l'analyse du Cadre Intégré de classification de la sécurité alimentaire en République Centrafricaine et font face à des taux de malnutrition aiguë et chronique parmi les plus critiques du pays.

Dans un tel contexte de précarité, un appui aux moyens de subsistances des populations accompagnée par une revitalisation économique et une meilleure fourniture de services de bases, plus équitable et sans discrimination, permettra de renforcer le sentiment d'un dividende de paix apporté par l'aboutissement du processus de paix à travers l'APPR et aussi de rebâtir la confiance avec une large portion de la population se sentant exclue de ce processus et contribuer à apaiser les tensions entre communautés.

A travers l'Accord politique de Khartoum, le Gouvernement s'engage, dans le cadre du RCPCA, à mettre en œuvre, en mettant l'accent sur les infrastructures socio-économiques de base et la protection sociale comme priorités et une manifestation des dividendes de la paix pour les communautés les plus affectées, un programme de grands travaux à haute intensité de main d'œuvre (construction et réhabilitations d'infrastructures prioritaires) avec l'appui des partenaires, orienté vers les anciens membres des groupes armés, les jeunes et les communautés locales, et sera mis en œuvre par les autorités légitimes au niveau local et national. Et mettre en place des programmes de relèvement et de développement locaux de façon équitable.

Analyse des acteurs cibles du facteur 3 :

	Acteurs	Dynamique de conflit
Manque d'opportunités socio-économiques	Populations sédentaires	Ces populations subissent en 1 ^{ère} ligne les mouvements des transhumants dans leurs localités surtout ceux possédant des terres agricoles servant de pâturage pour les transhumants. La présence prolongée de ceux-ci notamment pendant la saison de pluie est souvent cause de tensions avec les communautés sédentaires. Il y a donc lieu d'établir un flux fluide des transhumants pour minimiser leur présence de longue durée au niveau des zones de cultures. Les conflits agriculteurs-éleveurs sont de loin les plus nombreux, dans la mesure où ils représentent près des trois quarts des conflits liés aux activités pastorales signalés dans l'ensemble des régions de Basse-Kotto et du Haut-Mbomou. Souvent assez complexes, ils opposent les agriculteurs autochtones aux éleveurs transhumants. Ces types de conflits ont pour origines les dégâts aux cultures, les vols et tueries de bétail, les vols ou destructions de récoltes, l'absence ou le non-respect du zonage établi par l'administration par les uns et les autres, le non-respect des couloirs de transhumance, l'empoisonnement de points d'eau, les champs pièges et les problèmes fonciers. Ces conflits, donnent parfois lieu à des bagarres ou des affrontements violents intercommunautaires, avec des incendies de villages, des déplacements de populations et des morts.
	Jeunes	Le contexte socio-économique demeure particulièrement difficile

		<p>pour les jeunes. Selon l'étude sur l'analyse nationale des besoins et aspirations des adolescents et des jeunes de 10 à 35 ans (Mars 2017), plus de 40% des enquêtés jugent quasi-nul le niveau de l'emploi des jeunes. D'une manière générale, les opportunités économiques et sociales sont rares, limitées par les conséquences de la crise mais aussi par l'absence d'infrastructures et le faible accès au marché. A cela s'ajoute la faible implication des jeunes dans la prise des décisions et l'accès aux opportunités existantes. La persistance de cette situation reste l'une des menaces les plus sérieuses à la paix et à la stabilité en RCA, particulièrement dans les préfectures de l'Est dont le Haut-Mbomou et la Basse-Kotto.</p> <p>Par ailleurs, les jeunes, pierres de lance de la transhumance sont souvent oubliés dans les prises de décision dans le règlement des conflits. Cet état de chose nécessite d'en tenir compte pour qu'ils participent activement aux activités relatives à la cohabitation pacifique. Avec la paupérisation accrue, beaucoup d'éleveurs (Foulani) et surtout les jeunes s'orientent aujourd'hui vers d'autres activités notamment les prestations de service, le commerce et les activités minières qui leur offrent non seulement la possibilité de s'enrichir et de s'acheter des biens de consommation mais de vivre dans les gros villages ou en milieu urbain loin des campements de brousse qui ne les attirent plus.</p>
	Femmes	<p>Les femmes, à l'instar des jeunes, sont aussi marginalisées et exclus dans les prises de décisions. Les relations entre éleveurs autochtones et les autres communautés étaient bonnes dans l'ensemble, étaient surtout économiques mais aussi socioculturelles. Depuis mars 2013, les femmes et filles résidentes sont devenues des instruments de violences basées sur le genre (VBG) affaiblissant les communautés. On note une recrudescence des pratiques néfastes exacerbées par les conflits (accusation de sorcellerie, mariage précoce, mutilations génitales féminines, etc.) qui sont également la conséquence de la perte de rôle de protection exercée par les communautés. Il est important d'établir un mécanisme pour qu'elles se sentent concernées par ce processus de consolidation de la paix.</p>

b) Cadre Stratégique

Depuis le début de la crise en 2012/2013, le retour à la paix et à la stabilité est au cœur des préoccupations. A cet égard, après un an et demi de négociations menées sous l'égide de l'Union Africaine avec l'appui des Nations Unies, l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en RCA (APPR) a été signé à Bangui le 6 février 2019 par le Gouvernement ainsi que par 14 groupes armés opérant sur le territoire national. Outre le respect de l'unité nationale, de la promotion de l'inclusion et des mesures temporaires spéciales afin de corriger les inégalités qui affectent les communautés et les régions, ledit accord fait de la « prise en charge par les populations de la gestion effective de leurs propres affaires à travers un système de gouvernance inclusif prenant en compte leurs aspirations et leurs besoins spécifiques » un des principes pour un règlement durable du conflit en Centrafrique. D'où l'engagement du Gouvernement de, entre autres :

- (i) Faire adopter sans délai une nouvelle loi sur la décentralisation et la mettre en œuvre à travers le transfert effectif des compétences et des ressources requises au niveau préfectoral et local,
- (ii) Mettre en place des programmes de relèvement et de développement locaux sur toute l'étendue du territoire national et de façon équitable, avec l'appui technique et financier des partenaires,
- (iii) Mobiliser les partenaires pour la mise en œuvre des programmes nationaux de reconstruction et de développement, dans le cadre du RCPCA, en mettant l'accent sur les infrastructures

socio-économiques de base et la protection sociale, comme priorités et manifestation des dividendes de la paix pour les communautés les plus affectées.

Le présent projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'APPR de Khartoum, en apportant des réponses concrètes à plusieurs facteurs structurels de la crise en RCA, dont notamment la rupture du contrat social entre l'Etat et la population, la marginalisation des régions de l'Etat et les frustrations qui en résultent, la faible capacité des collectivités à la basse pour la prise en charge des préoccupations de leurs populations (y compris en termes d'accès équitable aux ressources et de prévention/gestion des conflits), le manque de perspectives économiques et sociales, en particulier pour les jeunes et les femmes, qui sont les plus directement affectés ou exposés face aux groupes armés ou aux violences intercommunautaires. Il participe également aux priorités stratégiques des agences des Nations Unies et de la MINUSCA, telles que définies à travers l'UNDAF+2018-2021 : (i) la consolidation de la paix, la sécurité et la cohésion sociale, (ii) le bien-être social et l'équité, et (iii) le relèvement économique durable.

Cadre intégré de coopération entre l'ONU (Agences, Programmes, Fonds et MINUSCA) et la RCA pour le relèvement et la consolidation de la paix, l'UNDAF+ est lui-même aligné sur les priorités du Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix (RCPCA 2017-2021), à savoir : (i) soutenir la paix, la sécurité et la réconciliation, (ii) renouveler le contrat social entre l'Etat et la population, et (iii) assurer le relèvement économique et la relance des secteurs productifs.

Ainsi, le projet proposé repose sur un cadre solide, tant au niveau national (Résolutions du Forum de Bangui, RCPCA, stratégie RESA, Accord de Khartoum) qu'à celui des partenaires. Pour les Agences du SNU, il s'inscrit dans le cadre de l'opérationnalisation du programme conjoint SNU d'appui au développement local adopté en 2017, et qui vient d'être lancé dans l'extrême Nord de la RCA. Il contribue également à la consolidation et l'extension des acquis du projet ARAT-RSE financé conjointement par le PBF, le PNUD et le BIT et mis en œuvre en étroite synergie avec la MINUSCA, notamment dans le domaine de redéploiement et de la relance de l'Administration publique territoriale.

Les régions de la Basse-Kotto et du Haut-Mbomou ont été particulièrement marginalisées, permettant ainsi à plusieurs groupes armés de s'y installer. Avec l'APPR et l'exigence d'un retrait progressif de ces groupes armés, les populations sont particulièrement vigilantes vis-à-vis de l'action du gouvernement et de la communauté internationale afin de répondre rapidement à leur besoins socio-économiques et socio-politiques comme stipulé dans l'Accord. De plus, il s'agit de zones particulièrement prône à la violence intercommunautaire mais aussi venant des groupes armés. Cette volatilité sécuritaire, dans un contexte de mise en œuvre de l'APPR, doit absolument être anticipée et priorisée afin que les attentes des populations - nourries par l'annonce d'un Accord de paix - ne se transforment en revendications violentes mettant en péril les aspirations de l'APPR. Il est donc urgent non seulement de montrer que cet Accord permet réellement de rétablir l'ordre social à travers un redéploiement progressif de l'administration dans les zones les plus discriminées et surtout que cela soit accompagné de dividende de paix rapide pour consolider la confiance des populations au processus de dialogue politique. De ce fait, le choix de ces deux préfectures est tout autant symbolique que stratégique en vue de l'historique de marginalisation et du potentiel réel de consolider les acquis de l'Accord dans des zones particulièrement hostiles au processus de paix.

Par ailleurs, le projet prend en compte les autres engagements du PNUD (projet RESA à Bambari, appui à la gouvernance locale dans le Nord-Est (Vakaga, Bamingui-Bangoran etc.) ainsi que ceux des autres partenaires en faveur du développement local (UE/France dans le Sud-Ouest, AFD dans l'extrême Nord) et cible des zones géographiques les plus défavorisées en termes d'accessibilité, de présence de l'Etat et de développement des services publics de base. Ces zones cibles sont également parmi les plus exposées aux influences des groupes armés et dans lesquelles, les attentes des populations en termes de dividendes de la paix sont très fortes. Elles sont par ailleurs confrontées aux défis de la transhumance dont la gestion plus harmonieuse peut contribuer à apaiser les tensions et les violences entre les communautés. Elles constituent de potentielles zones de retour et de réintégration

des éléments des groupes armés qui auront tendance à regagner leurs communautés d'origine. Au-delà de ce projet, plusieurs partenaires s'alignent dans la même approche. En particulier la Banque Mondiale qui se focalise sur des projets de *cash for work* sur 5 ans dans ces zones (ce qui serait complémentaire à l'approche proposée par le projet), le Fond Bekou qui propose un investissement de 15 millions d'Euros dans la Basse-Kotto surtout sur les activités humanitaires qui renforce l'impact du projet mais aussi sur la relance des services liés à l'éducation et la santé.

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre

a) Contenu du projet.

Le présent projet s'inscrit dans le cadre de l'appui à la mise en œuvre de l'accord politique pour la paix et la réconciliation en République Centrafricaine signé à Bangui le 6 février 2019. Il a pour objectif principal de contribuer à la paix et à stabilité du pays à travers, d'une part, le renforcement des capacités de résilience des communes ciblées par le biais d'un système de gouvernance local participatif, inclusif et transparent, et, d'autre part, l'accès pour les populations à des dividendes de paix rapides et tangibles. De manière plus spécifique, le projet vise à :

- Soutenir la dynamique de redéploiement de l'Administration et de renforcement des capacités de des structures déconcentrées et décentralisées de l'administration en vue de meilleures prestations des services publics de base ;
- Mobiliser l'ensemble des acteurs locaux autour d'une vision partagée de la gouvernance locale, soutenue par l'élaboration et la mise en œuvre de plans de développement local cohérents et réalistes à travers une démarche participative et inclusive ;
- Comme dividendes de la paix et de la stabilité, améliorer durablement les conditions des populations à travers la relance des activités productives, notamment dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage.

En développant des interventions structurées et complémentaires autour de ces priorités locales (relance des services publics aux populations, développement d'une dynamique de gouvernance locale participative et inclusive, renforcement des capacités de prévention et de gestion des conflits et relance des dynamiques économiques locales, en particulier au bénéfice des jeunes et des femmes), le projet a l'ambition de répondre aux attentes de toutes les communautés locales, en particulier les groupes vulnérables que sont les jeunes et les femmes. En particulier, il permettra de répondre à des préoccupations majeures de la population, que sont l'accès équitable aux ressources productives, la gestion de la transhumance et les problèmes y afférents ainsi que la relance de la production pastorale, base de la subsistance de la population mais, malheureusement, longtemps paralysée par la multiples crises et l'absence d'investissements et d'encadrement de la part des services publics. In fine, il s'agira de renforcer les capacités de résilience des communautés bénéficiaires, tant au plan institutionnel (y compris la restauration de l'autorité de l'Etat) que technique et économique/financier.

A cet égard, dans l'approche de sa mise œuvre, toutes les interventions seront identifiées et validées de manière participative, en concertation avec tous les acteurs concernés, y compris les autorités locales, les leaders communautaires et les représentants des jeunes et des femmes ; l'objet étant de ne laisser personne pour compte. De même, le projet investira dans la promotion de la redevabilité des gestionnaires publics au niveau local à travers des mécanismes de présentation et de débats ouverts sur la gestion des affaires publiques.

Ce faisant, tout en contribuant à l'effort de paix et de stabilité en RCA, le projet constituera une opération pilote à mettre à l'échelle pour contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD), en particulier les ODD 2 « Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable », 5 « Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles » ODD 16 « Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux,

des institutions efficaces, responsables et ouvertes ». A cet effet, les résultats du projet, notamment en termes de gouvernance participative locale et de renforcement des capacités de gestion des conflits, seront capitalisés pour mobiliser d'autres partenaires et étendre les interventions dans les autres préfectures de la région (il est à noter que le présent projet constitue la première intervention du genre dans la région du Sud-Est de la RCA).

Dans cette perspective, les principaux résultats attendus du projet sont les suivants :

Résultat 1 : Les populations adhèrent au processus de paix et ont une confiance accrue aux institutions étatiques grâce à une présence et une prestation efficace de l'État

Conformément aux priorités définies par le Gouvernement à travers le Plan national de relèvement et de consolidation de la paix (RCPCA 2017-2021), d'importants efforts ont été fournis au cours de ces dernières années en vue du redéploiement de l'Administration publique territoriale et de la relance des services publics aux populations. Cependant, force est d'admettre que les progrès accomplis jusque-là restent limités. Selon les données du dernier rapport de suivi de la présence des FAE sur le terrain¹², les préfectures de Haut-Mbomou et de la Basse-Kotto sont parmi celles qui sont les plus affectées par la faible présence de l'État sur le terrain, aggravée par les violences de ces 2 dernières années, les contraintes d'accès et la pénurie des conditions de vie et de travail sur le terrain.

De même, comme dans les autres régions et préfectures, la vie des communes est caractérisée par, entre autres : (i) l'absence de démocratie participative directe à la base (les dernières et uniques élections municipales organisées en RCA datent de 1988), avec pour conséquence une rupture du contrat de confiance et de redevabilité entre l'autorité locale et les populations, (ii) des faibles capacités techniques et managériales des communes pour répondre aux aspirations des populations, y compris en termes de sécurité et de cohésion sociale, et (iii) des graves pénuries de ressources financières, en partie du fait de la faiblesse de l'économie locale.

Dans ce contexte, s'inscrivant dans la dynamique des efforts entrepris par le projet ARAT-RSE, et en étroite coordination avec la MINUSCA, le présent projet a pour ambition de promouvoir la relance des services publics aux populations à travers la poursuite du redéploiement de l'Administration publique et le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des structures déconcentrées et décentralisées. A cet effet, les actions prioritaires seront les suivantes :

- (i) en consultation avec les acteurs sur le terrain, faire un état des lieux des besoins en infrastructures administratives et assurer la réhabilitation des bâtiments prioritaires, notamment pour les secteurs de l'Administration territoriale (préfectures et sous-préfectures), ceux de l'agriculture et de l'élevage ainsi que les collectivités décentralisées ;
- (ii) fournir les mobiliers et autres moyens de fonctionnement nécessaires, et
- (iii) appuyer le redéploiement et le suivi de la présence des fonctionnaires et agents de l'État sur le terrain, en étroite synergie avec la Section Affaires civiles de la MINUSCA; et
- (iv) poursuivre la formation et le renforcement des capacités des FAE en vue de l'amélioration des prestations des services aux populations;
- (v) former et renforcer les capacités des conseils communaux en matière de gestion des collectivités locales, au plan administratif et financier

Par ailleurs, dans l'objectif de renforcer les capacités des autorités locales dans la prévention et la gestion des conflits au niveau local, les activités ci-après seront menées :

- (i) Identifier et renforcer les capacités des structures locales et des mécanismes de gestion et de prévention des conflits en analyse et résolution de conflits (Comités de paix, GIP, GIAP, FELGIP, FERGEC, etc.)

¹² Source : Comité national de coordination et de suivi de la mise en œuvre de la stratégie nationale de restauration de l'autorité de l'État, Janvier 2019.

- (ii) Appuyer les mécanismes et structures locaux de gestion et de prévention des conflits à analyser et répertorier les cas de conflits locaux
- (iii) Appuyer les mécanismes et structures locaux de gestion et de prévention des conflits à gérer et prévenir les cas de conflits locaux.

Il s'agit donc de renforcer les structures au niveau communautaire. Au niveau des autorités locales (préfectures et sous-préfectures) des initiatives similaires sont en cours dans le cadre de la mise en œuvre de l'APPR. Le cadre de coordination formel de l'APPR inclut les Comités de Mise en Œuvre Préfectoraux (CMOP) et les Comités Techniques de Sécurité (CTS). Ces cadres formels devront se reposer sur la capacité de gestion des conflits et de collecte de données au niveau communautaire. De ce fait, en plus de permettre une meilleure capacité des entités et associations locales de gérer des conflits pacifiquement, l'action du projet pourra aussi mieux servir la cause de l'Accord de paix en créant un engagement réel à la base pouvant ainsi être l'un des maillons clés de la dynamique de paix dans les zones ciblées.

Pour atteindre le résultat visé donc, les autorités administratives locales (Préfet, sous/Préfets, maires), la MINUSCA et les autres PTF éventuellement présents sur le terrain seront des acteurs essentiels, l'enjeu étant de répondre aux attentes des populations en termes d'offres des services de base, d'amélioration de la qualité de gouvernance, mais aussi engager la dynamique de transformation nécessaire pour la paix et la stabilité dans les zones concernées. A cet effet, les différents acteurs seront fortement mobilisés, y compris les Comités de mise en œuvre de l'APPR au niveau préfectoral, en lien avec les leaders communautaires pour promouvoir l'accord de paix et son appropriation par les différentes composantes de la société.

Résultat 2 : Les populations s'approprient davantage le processus politique de paix grâce à une gouvernance locale plus inclusive et équitable

Conformément aux priorités définies dans le RCPCA, le Gouvernement a déjà entrepris la relance de la décentralisation à travers l'élaboration et la discussion en cours du Code de collectivités et des circonscriptions administratives. S'inscrivant dans cette dynamique, plusieurs initiatives d'appui au développement au développement local ont été lancées, notamment dans le sud-ouest, avec l'appui de la France et de l'Union européenne, et dans l'extrême nord, avec l'appui du PNUD et de l'AFD.

A travers l'Accord de paix de Khartoum, le Gouvernement et les groupes armés ont pris l'engagement de, entre autres, « faire adopter sans délai une nouvelle loi sur la décentralisation... » et (ii) « mettre en place des mécanismes de relèvement et de développement locaux sur toute l'étendue du territoire national et de façon équitable, avec l'appui des partenaires ». S'inscrivant dans la dynamique de mise en œuvre dudit accord, le projet compte soutenir la paix et la stabilité dans les préfectures cibles (Haut-Mbomou et Basse-Kotto) à travers le renforcement des capacités de résilience de 08 communes pilotes. In fine, en synergie avec les interventions des autres acteurs sur le terrain, il s'agira de faire de ces communes des socles solides pour la paix et la résilience, notamment grâce une gouvernance locale participative et inclusive et des capacités des différents acteurs renforcées pour une meilleure appropriation et prise en charge des besoins des collectivités concernées.

Dans cette perspective, les interventions seront principalement sur l'appui à l'élaboration et la mise en œuvre de plans de développement local à travers une démarche participative et inclusive et fondés sur les potentialités locales. Il s'agira de :

- (i) former les différents acteurs locaux sur la planification et la gestion du développement local, y compris la planification et la budgétisation sensible au genre et aux conflits;
- (ii) conduire un diagnostic participatif de l'état de développement de chaque commune ainsi que des potentialités locales, y compris en termes de mobilisation des finances locales ;
- (iii) sous le leadership des autorités locales, accompagner les communes ciblées dans l'élaboration et l'adoption de plans de développement local budgétisés assortis de plans de financements.

Pour la mise en œuvre réussie desdits plans de développement local, outre le financement et la réalisation de certains investissements prioritaires (réhabilitation de certaines infrastructures communautaires, appui à la relance des activités agricoles et pastorales etc.), le projet a pour ambition de soutenir les communes à travers :

- (i) l'appui à l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de mobilisation des finances publiques locales;
- (ii) le soutien à l'élaboration / l'adaptation de manuels de procédures de gestion administratives et financières et ressources naturelles ;
- (iii) la mise en place de mécanismes de coordination et de suivi des plans de développement local de développement et de reddition de comptes aux populations.

La mise en œuvre de cette composante se fera sous le leadership des collectivités locales, avec l'appui technique des services déconcentrés et l'implication de toutes les composantes de la société, y compris les leaders communautaires et les organisations de la société civile. Elle nécessitera la mise en place de mécanismes de concertations et de gestion participatifs et inclusifs ainsi qu'un système de reddition de comptes de la part des exécutifs locaux. A terme, il s'agira d'asseoir un système de gouvernance locale inclusif et transparent permettant de rétablir le contrat de confiance entre l'administration et les administrés, de transcender les clivages communautaires ou partisans et de recréer les bases du vivre ensemble au sein de la collectivité. A cet égard, le projet constituera une opération pilote, une première dans toute la zone Sud-Est de la RCA, avec un rôle catalytique majeur pour la mobilisation d'autres partenaires au développement.

Tenant compte des défis à surmonter (éloignement et enclavement des zones d'intervention, faibles capacités des communes, etc.), diverses dispositions sont envisagées dans le cadre du présent projet. Il s'agira notamment :

- au niveau central, d'impliquer fortement la direction générale chargée de la décentralisation et du développement local afin de, d'une part, favoriser une pleine appropriation du processus par la partie nationale et, d'autre part, mobiliser son expertise technique pour l'accompagnement des collectivités à la base ;
- de maintenir une concertation permanente avec les autres intervenants dans la gouvernance locale (AFD, Expertise France, UE etc.) afin d'harmoniser les approches et partager les expériences de terrain dans l'optique d'optimiser l'efficacité des interventions ;
- de mettre à profit le partenariat étroit entre le PNUD et la MINUSCA, notamment la Section Affaires civiles sur le terrain, pour mobiliser les différents acteurs et partenaires et bénéficier du soutien logistique nécessaire.

Résultat 3 : Les populations les plus affectées par la crise, bénéficient des dividendes de paix à travers un accès accru aux opportunités socioéconomiques grâce à la mise en œuvre de l'accord politique de paix et de réconciliation

Le résultat 3 cherche à adresser le problème du manque d'opportunités socio-économiques. Le défi majeur de cette problématique est la nécessité de rendre fonctionnelles les institutions étatiques déconcentrées et décentralisées et de renforcer leurs capacités opérationnelles afin qu'elles soient en mesure de délivrer les services attendus par les populations, mais aussi, d'aménager les infrastructures agropastorales et économiques pour favoriser la diversification des productions et des services, la transformation des produits agropastorales et les échanges commerciaux, afin de favoriser un accès plus large à l'emploi et aux revenus. Le manque d'implication des jeunes dans le système de gouvernance les pousse à se tourner vers les groupes armés. Par ailleurs, la gouvernance centralisée, comme c'est le cas actuellement, entraîne le non partage des ressources. D'où l'utilisation de la force par les jeunes pour prendre leurs parts. Grâce à la mise en œuvre de ce projet, et en synergie avec d'autres interventions y compris dans le cadre de la stratégie nationale de prévention de la

radicalisation et de l'extrémisme violent (SNPREV 2018-2021) en RCA¹³, nous pouvons répondre à ces besoins des jeunes.

1. L'analyse a constaté :
 - a. l'effritement de la qualité de la gouvernance et des capacités de l'Etat à répondre aux défis liés au développement économique et social du pays, mais aussi l'effondrement des capacités de production et d'offre des services publics de base, l'émergence de frustrations et de sentiments d'exclusion de la part des populations de plusieurs régions de la société centrafricaine,
 - b. l'absence d'opportunités socio-économiques attractives permettant à la population de subvenir à ses besoins de manière stable, notamment les jeunes et les femmes, ainsi que l'absence d'investissement dans le système de production et de transformation des produits locaux et les tensions intercommunautaires liées aux violences armées.
2. Les actions envisagées :
 - a. Réaliser des investissements pour la structuration des organisations professionnelles paysannes de base (GIP, GIAP, FELGIP, GERGEC, etc.), d'aménagement des espaces et infrastructures agropastorales habitants, et appuyer la mise en place de modes de gestion équitable des ouvrages par les communautés et les collectivités locales afin de faciliter l'accès des ressources pastorales à l'ensemble des usagers;
 - b. Renforcer les capacités locales (technique, juridique, droits humains) de gestion des espaces et des infrastructures pastorales, ainsi que celles de 10 groupements agropastoraux par commune et leurs moyens d'existence à travers l'approche «Caisse de Résilience «CdR» et des activités génératrices de revenus (AGR), mais aussi les capacités des mécanismes et structures locaux de gestion et de prévention des conflits en analyse et résolution de conflits

En raison de la prépondérance des femmes et des jeunes dans la vie associative, les échanges commerciaux et les activités de transformation, leur prise en compte dans le ciblage des bénéficiaires sera proportionnelle à leur poids démographique dans les régions, soit 51% de femmes dans la Basse-Kotto et 53% dans le Haut-Mbomou. Il en sera de même de leur représentation dans les mécanismes de gestion.

Les Résultats

Pour adresser les trois causes structurelles de conflits qui ont été dégagées de l'analyse, la mise en œuvre du projet visera l'atteinte de certains résultats en termes de changements transformationnels d'ici la fin du projet. La chaîne des résultats remontera des activités vers des produits dont la réalisation contribuera à l'atteinte des résultats attendus. Cette chaîne de résultats est présentée dans le tableau ci-dessous :

¹³ Dans le cadre de la mise en œuvre de la SNPREV, sont prévues sur le terrain des actions de formation et de sensibilisation des acteurs de prévention (journalistes, autorités locales, leaders communautaires, organisations de la société civile etc.).

CAUSES STRUCTURELLES DES CONFLITS	RESULTATS	PRODUITS ET ACTIVITES
<p>1 – Faibles capacités et présence limitée de l’État pour les prestations de services aux populations</p>	<p>1. Les populations adhèrent au processus de paix et ont une confiance accrue aux institutions étatiques grâce à une présence et une prestation efficace de l’État</p>	<p>Produit 1.1: Les institutions étatiques déconcentrés, les collectivités locales et les structures de gestion des ressources naturelles des communes ont leurs capacités renforcées et sont fonctionnelles</p> <p><i>Activité 1.1.1 : Identifier et réhabiliter les bâtiments administratifs prioritaires des services déconcentrés (building administratif des communes, des ministères de l’agriculture, de l’élevage et de la sécurité)</i></p> <p><i>Activité 1.1.2 : Équiper les bureaux en mobiliers et moyens de fonctionnement</i></p> <p><i>Activité 1.1.3 : Soutenir le redéploiement des Fonctionnaires et agents de l’État dans les zones du projet ainsi que le suivi de leur présence dans les préfectures cibles;</i></p> <p><i>Activité 1.1.4 : poursuivre et étendre la formation et le renforcement des capacités des FAE en vue de meilleures prestations de services publics aux populations.</i></p> <p>Produit 1.2. Les mécanismes et structures étatiques et non-étatiques de prévention et de gestion de conflits fonctionnent de façon efficiente et pérenne et gère les conflits</p> <p><i>Activité 1.2.1. Identifier et renforcer les capacités des structures locales et des mécanismes de gestion et de prévention des conflits en analyse et résolution de conflits (Comités de paix, GIP, GIAP, FELGIP, FERGEC, etc.)</i></p> <p><i>Activité 1.2.2. Appuyer les mécanismes et structures locaux de gestion et de prévention des conflits à analyser et répertorier les cas de conflits locaux</i></p> <p><i>Activité 1.2.3. Appuyer les mécanismes et structures locaux de gestion et de prévention des conflits à gérer et prévenir les cas de conflits locaux.</i></p>
<p>2 – Absence de système de gouvernance locale à même de répondre aux préoccupations des populations, y compris l’accès équitable aux ressources</p>	<p>2 Les populations s’approprient davantage le processus politique de paix grâce à une gouvernance locale plus inclusive et équitable</p>	<p>Produit 2.1 : Des plans de développement local sensibles au genre et aux facteurs de conflits sont élaborés de manière participative et inclusive.</p> <p><i>Activité 2.1.1. Former les acteurs locaux à la planification et la gestion du développement local, y compris la planification et la budgétisation sensible au genre et aux conflits</i></p> <p><i>Activité 2.1.2. Organiser un diagnostic participatif pour chaque commune</i></p> <p><i>Activité 2.1.3. Soutenir l’élaboration et la validation des plans de développement local budgétisés et assortis de plans de financement.</i></p> <p>Produit 2.2. Les plans de développement local intégrant des mécanismes de gestion concertée des ressources naturelles, sont mis en œuvre et suivis, avec des mécanismes de reddition de comptes aux populations opérationnels.</p> <p><i>Activité 2.2.1. Soutenir l’élaboration et la mise en œuvre des stratégies de mobilisation de ressources locales</i></p>

		<p><i>Activité 2.2.2. Soutenir l'élaboration/l'adaptation de manuels de procédures de gestion administratives et financières et ressources naturelles.</i></p> <p><i>Activité 2.2.3. Soutenir la mise en place de mécanismes de suivi des plans de développement local et de redevabilité à l'égard de la population.</i></p>
<p>3 - Manque d'opportunités socio-économiques</p>	<p>2. Les populations vulnérables, les plus affectées par la crise, bénéficient des dividendes de paix à travers un accès accru aux opportunités socioéconomiques grâce à la mise en œuvre de l'accord politique de paix et de réconciliation</p>	<p>Produit 3.1 : Des infrastructures socio-économiques prioritaires sont réhabilitées/construites et fonctionnelles.</p> <p><i>Activité 3.1.1 : Identifier et réhabiliter les infrastructures socio-économiques prioritaires, y compris les espaces agropastoraux (marchés, voies d'accès, couloirs de transhumance, points d'eau (puits et mares), aires de pâturages, parcs communautaires, etc.)</i></p> <p><i>Activité 3.1.2 : Appuyer la mise en place de mécanismes et organes de gestion inclusifs et redevables des infrastructures;</i></p> <p>Produit 3.2 : Des mécanismes locaux de gestion concertée et apaisée de l'espace agropastoral sont mis en place et les capacités de production des moyens de subsistance sont renforcées.</p> <p><i>Activité 3.2.1 : Appuyer la mise en place de modes de gestion équitable des ouvrages par les communautés et les collectivités locales afin de faciliter l'accès des ressources pastorales à l'ensemble des usagers à travers des accords sociaux ou de conventions de gérance entre usagers et détenteurs de droits différenciés;</i></p> <p><i>Activité 3.2.2 : Renforcer les capacités locales (technique, juridique, droits humains) de gestion des espaces et des infrastructures pastorales, en lien avec les textes et Loi de décentralisation, impliquant les différentes catégories d'usagers, les élus communaux, les institutions foncières et les communautés.</i></p> <p><i>Activité 3.2.3 : Renforcer les capacités de 10 groupements agropastoraux par commune et les moyens d'existence de leurs membres grâce à l'établissement de l'approche «Caisse de Résilience «CdR» à travers ses composantes économique, basée sur l'AVEC (Association Villageoise d'Épargne et de Crédit) et sociale à travers la promotion de la cohésion sociale et les clubs DIMITRA.</i></p>

b) **Cadre des résultats du projet.**

Voir Annexe B

c) **Théorie du changement pour le projet**

Le présent projet repose sur le rationnel ci-dessous :

Si les populations des zones cibles, surtout les jeunes et les femmes, bénéficient des dividendes de paix rapides et tangibles permettant d'adhérer au processus politique pour la paix et la réconciliation, et ;

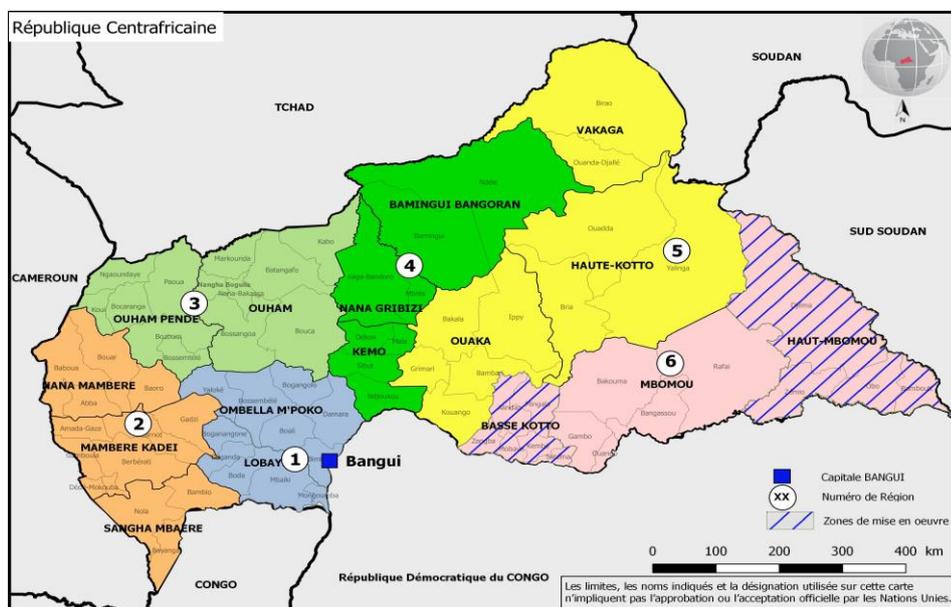
Si ces populations participent mieux aux mécanismes de concertations et de prise de décisions et que leurs préoccupations sont prises en compte dans le système de gouvernance locale,

Alors nous parviendrons, d'une part, à renforcer l'appropriation du processus politique de paix par les communautés locales, et d'autre part, à réduire les inégalités profondes entre ses différentes composantes, favorisant ainsi les conditions d'une paix durable dans les zones concernées.

d) **Stratégie de mise en œuvre du projet**

Les interventions du projet sont focalisées dans deux (2) préfectures du Sud-Est du pays, sans doute la zone la plus difficile d'accès. Il s'agit de la Basse-Kotto et du Haut-Mbomou. Située à environ 1.350 km de la capitale Bangui, la préfecture de Haut-Mbomou est pratiquement inaccessible par routes en toutes saisons. Pour l'approvisionnement du marché local, elle dépend exclusivement de l'Ouganda et Soudan du Sud, avec des conditions routières et sécuritaires particulièrement difficiles. Quant à la Basse-Kotto, située sur le même axe à environ 600 km de Bangui, elle est réputée par son enclavement, tant à l'externe qu'à l'interne (accessibilité des sous-préfectures et communes).

Zones d'intervention géographique



Par ailleurs, si elles n'ont pas été directement touchées par les violences de 2012/2013, à l'instar des autres préfectures de la zone du Sud-Est, les deux préfectures ont été fortement affectées par les affrontements entre les groupes armés et violences contre les populations civiles.

En dépit des contraintes et défis liés à l'intervention, le choix de ces 2 préfectures s'expliquent par plusieurs facteurs : (i) elles sont situées dans la zone qui a cristallisé les violences et tensions de ces 2 dernières années, (ii) elles sont parmi les plus défavorisées en termes d'accessibilité, de présence de l'État et d'offre des services publics de base, (iii) à l'exception des acteurs humanitaires, les partenaires présents sur le terrain sont particulièrement rares, (iv) les potentialités économiques, notamment agricoles et pastorales sont considérables, et (v) la mise en œuvre réussie du projet dans 2 localités constituera une école en termes d'actions structurantes à effets durables dans des conditions aussi difficiles, mais aussi une base solide pour restaurer et étendre la paix et la stabilité dans la zone du Sud-Est. En outre, la préfecture de la Basse-Kotto n'avait pas bénéficié des interventions du projet ARAT-RSE en termes de réhabilitation d'infrastructure administratives.

Tenant compte des contraintes et défis susmentionnés, la mise en œuvre réussie du projet reposera sur : (i) une forte synergie des efforts entre le PNUD, la FAO et la MINUSCA telle qu'envisagée par les 3 partenaires (en particulier, le soutien opérationnel de la MINUSCA sur le terrain sera capital), (ii) tirant les leçons du projet ARAT-RSE, l'ambition du projet en termes de zones de couverture sera plus réaliste (les interventions seront principalement limitées à 8 communes sur les 20 que comptent les 2 préfectures : 5 sur 15 communes dans la Basse-Kotto et 3 sur 5 dans le Haut-Mbomou). La sélection des communes cibles sera finalisée à l'issue de la mission d'évaluation sur le terrain qui sera organisée dans les prochaines semaines, en concertation avec les différents acteurs. Par ailleurs, il est impératif de garder une certaine flexibilité dans le ciblage géographique en fonction de l'évolution du contexte sur le terrain, notamment au plan sécuritaire. En cas de nécessité, la préfecture de Mbomou, située entre la Basse-Kotto et le Haut-Mbomou, ou celle de la Haute-Kotto pourraient être des options alternatives ou complémentaires.

Stratégie par type d'interventions

Par ailleurs, tenant compte de la nature spécifique des interventions, chaque composante du projet aura une stratégie spécifique. Ainsi, s'agissant de la réhabilitation des infrastructures administratives et communautaires, un des défis de taille est celui de la disponibilité sur le marché local des biens et services nécessaires. S'inspirant de l'expérience du projet ARAT-RSE, le projet envisage de recourir à des acteurs (Entreprises, ONG, structures parapubliques) ayant des capacités techniques et logistiques mais également une bonne connaissance du contexte avec un bon enracinement au sein des communautés locales. De même, la dynamique d'actions conjointes développée avec la Section Affaires civiles de la MINUSCA dans l'accompagnement au processus de redéploiement de l'Administration et au renforcement des capacités de l'Administration sera poursuivie et renforcée.

Dans le cadre de l'appui à la relance du développement local, le PNUD s'appuiera sur son expérience en cours dans l'extrême nord du pays, notamment avec une forte mobilisation de la Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local (Ministère de l'administration du territoire et de la Décentralisation) pour accompagner les collectivités en termes de renforcement des capacités et d'appui au processus de planification. Outre la qualité de l'expertise mobilisée, la démarche participe à la consolidation des acquis par les structures nationales ainsi qu'aux bases de la pérennisation du processus. Enfin, tenant compte des contraintes de terrain et du volume de travail à conduire, le PNUD envisage dès à présent de renforcer son équipe technique avec le recrutement d'une expertise nationale appropriée.

La FAO, en raison de son expérience acquise dans la mise en œuvre de plusieurs projets de prévention et gestion des conflits liés à la transhumance et de résilience des populations agropastorales, son mandat de cluster lead global en Sécurité Alimentaire et Nutrition au sein du système de coordination humanitaire, son positionnement en renforcement des capacités des acteurs agropastoraux, publics (gouvernement) et privés (société civile) ; mais aussi, en raison de son expérience dans le leadership de nombreux projets conjoints inter-agences en Centrafrique, ainsi que sa participation à plusieurs projets de réinsertion économique (emploi) des jeunes et des femmes pour la consolidation de la paix, travaillera avec des partenaires expérimentés, notamment la FNEC et ses organisations de base (GIP, GIAP, FELGIP, FERGEC), l'ANDE, les autorités locales (préfets,

maires, chefferie traditionnelle et leaders communautaires) et les ONG actifs dans les préfectures de la Basse-Kotto et du Haut-Mbomou. La FAO travaillera également en étroite collaboration avec le Ministère de l'élevage et de la santé animale (MESA), le Ministère de la sécurité/défense, le Ministère de l'Administration du territoire et la MINUSCA. Cette plateforme contribuera à l'organisation et à la facilitation des réunions de sensibilisations, d'information, de formations et de dialogues. Les partenaires potentiels, tels que ACTED et l'Action Contre la Faim, seront utiles pour mettre en place des activités "argent contre travail" ou travaux à "haute intensité de main-d'œuvre" (THIMO), en vue de promouvoir l'emploi des jeunes. Cette approche repose sur des éléments classiques de création d'emplois et du soutien des moyens de subsistance, permettant de générer des revenus immédiats, d'injecter du capital dans l'économie locale et de diversifier les moyens de subsistance dans le cadre de l'appui à la relance du développement local.

Dans le cadre de la réhabilitation des infrastructures agropastorales, un travail de repérage et d'implication des véritables leaders de la transhumance dans les différentes communautés visant ainsi à accompagner un véritable rapprochement entre ces leaders et les différents acteurs institutionnels au niveau communal, départemental et régional (communes, commissions foncières, etc.), sera mené. Les leaders des transhumants, les populations résidentes, et les membres des conseils municipaux commencent par échanger leur vision des enjeux de sécurisation de la mobilité pastorale sur le territoire communal. Les priorités communales qui font consensus entre ces groupes sont portées au niveau départemental et mises en cohérence pour construire une vision intercommunale des priorités d'aménagement et de sécurisation de la transhumance. En même temps sont débattus, validés et affirmés les grands principes qui régissent le foncier pastoral de ces différents aménagements, en mettant l'accent sur l'accès et la gestion équitable des espaces, des ressources et des infrastructures publiques d'intérêt pastoral. L'accompagnement, basé sur les concertations et les négociations, permettra d'aboutir à des accords sociaux sur l'implantation de nouveaux puits pastoraux, la délimitation des espaces pastoraux stratégiques menacés, mais aussi sur la gestion équitable des aménagements et des espaces pastoraux desservis.

Ciblage des bénéficiaires

Les bénéficiaires du projet seront identifiés sur la base d'une approche participative et inclusive qui implique les autorités administratives, les leaders communautaires responsables des femmes et des jeunes, suivant des critères spécifiques prédéfinis et arrêtés conjointement dans chaque zone du projet.

Tableau récapitulatif des bénéficiaires

N°	Catégorie Bénéficiaire	Femmes de plus de 35 ans	Hommes de plus de 35 ans	Jeunes filles de 18 à 35 ans	Jeunes garçons de 18 à 35 ans	Total
2	Cadres et responsables des services déconcentrés formés en vue de l'amélioration des services publics	12	108	-	-	120
3	Acteurs communautaires (associations, Comités locaux)	24	56	-	-	80
4	Bénéficiaires activités de cohésion sociale	875	375	625	625	2 500
5	Bénéficiaires activités économiques	238	102	170	170	680
6	Cadres et d'agents des institutions décentralisées, des organisations professionnelles et des communautés de base	70	30	50	50	200

	formés et fournissant des services de qualité et durables aux agriculteurs et éleveurs					
7	Nombre de personnes bénéficiaires des activités d'insertion socio-économiques	120	0	120	0	240
TOTAL						3 820

Cette stratégie impliquera les hommes/femmes/jeune dans toutes les activités et assurera une prise en compte du genre pendant toute sa durée, de la phase de planification à la phase de clôture. Les approches Ne pas nuire seront transversales à toutes les activités du Projet. Afin de mettre en œuvre l'approche de Ne pas nuire, le projet aura une forte composante de prévention et de protection des bénéficiaires à travers l'élaboration d'activités de manière participative et inclusive, prenant en compte non seulement le contexte politico-sécuritaire dans les zones du projet mais aussi les expériences personnelles des groupes stratégiques d'individus ciblés (notamment les femmes et les jeunes les plus vulnérables).

III. Gestion du projet et coordination

a) Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre

Le PNUD et la FAO sont les agences bénéficiaires directes et les partenaires de mise en œuvre sont la MINUSCA, le Ministère de l'Administration du territoire, les Ministères en charge de l'Agriculture et de l'élevage, et les collectivités locales.

Le PNUD assure la fonction de chef de file en raison de son leadership sur les questions de la gouvernance de manière générale et ses interventions programmatiques dans les domaines de la gouvernance locale, de la résilience des communautés et de l'appui à la restauration de l'autorité de l'Etat. En outre, il dispose d'une équipe constituée de staff nationaux et international et, actuellement basée à Bangui, avec des fréquents déplacements sur le terrain. Pour faire face aux défis à surmonter, le PNUD compte renforcer l'équipe, avec la possibilité de déploiement de staffs permanents à Obo (chef-lieu de Haut-Mbomou) et Mobaye (chef-lieu de la Basse-Kotto). En outre, tenant compte de l'expérience de collaboration entre le PNUD et la MINUSCA, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du projet ARAT-RSE, le projet fera l'objet d'un partenariat renforcé entre les agences récipiendaires et la MINUSCA. D'une part, dans chacune des zones cibles, l'identification et la planification des interventions se feront conjointement avec la MINUSCA, en mettant l'accent sur la complémentarité ou la synergie entre les différentes interventions, en particulier dans les domaines du redéploiement et du renforcement des capacités de l'Administration, l'amélioration de la gouvernance locale et le développement des infrastructures communautaires. Et, d'autre part, le PNUD s'appuiera fortement sur les équipes de terrain de la MINUSCA, notamment celles de la Section Affaires civiles, pour identifier les besoins prioritaires, planifier et mettre en œuvre les différentes interventions en étroite concertation avec les autorités et autres acteurs locaux.

La FAO dispose d'une équipe composée d'internationaux seniors et d'experts nationaux, qui sera consacrée au projet. Ce personnel, basé à Bangui, fera de fréquents déplacements sur les sites du projet. En plus, des experts nationaux sont également basés à Bambari, dans le sous-bureau FAO, qui couvre toutes les préfectures du Sud-est de la RCA, dont la Basse-Kotto et le Haut-Mbomou.

En outre, la FAO travaillera avec des partenaires expérimentés, tels que la FNEC et ses organisations de base (GIP, GIAP, FELGIP, FERGEC), l'ANDE, les autorités locales (préfets, maires, chefferie traditionnelle et leaders communautaires) et des ONG telles que : ACTED, ACF, etc. La FAO travaillera également en étroite collaboration avec le Ministère de l'élevage et de la santé animale (MESA), le Ministère de l'agriculture, le Ministère de l'Administration du territoire et la MINUSCA. Cette plateforme contribuera à l'organisation et à la facilitation des réunions de sensibilisations, d'information, de formations et de dialogues. Les partenaires potentiels tels que ACTED et ACF,

seront utiles pour mettre en place des activités génératrices de revenus et des travaux à "haute intensité de main-d'œuvre" (réhabilitation d'infrastructures agropastorales), en vue de promouvoir l'emploi des jeunes et de relancer l'économie locale à travers la création d'emplois et le soutien à la diversification des moyens de subsistance des communautés de base.

b) Gestion du projet et coordination.

Le présent projet sera mis en œuvre par le PNUD et FAO, avec le PNUD en tant que lead du projet. Un partenariat étroit dans la mise en œuvre sera établi avec le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation et avec les autres agences des Nations Unies et la MINUSCA.

Pour la mise en œuvre du projet, le PNUD et la FAO mobiliseront toutes les ressources humaines nécessaires. Du côté du PNUD, elle sera assurée par l'unité en charge du développement local et la résilience, basée à Bangui et constituée de :

- Un Conseiller Technique Principal, Coordonnateur principal du projet (45%)
- Un Expert national spécialiste de l'Administration publique et du développement local (45%)
- 1 Expert national et Ingénieur en génie civil (40%)
- Assistant Administratif et Financier (40%)
- Chauffeur (40%)

Deux (02) VNU nationaux spécialistes en développement local entièrement financés par le projet (100%) seront mobilisés. Ils seront basés dans les deux préfectures et travailleront directement avec les collectivités locales et les structures décentralisées de l'administration. En fonction des possibilités sur le terrain, ce staff sera installé au sein de la MINUSCA ou dans les locaux de la préfecture. Par ailleurs, selon les besoins, il sera fait appel à des consultants nationaux surtout dans le cadre du pré-diagnostic, de la planification stratégique et autres activités requérant leur expertise.

Pour sa part, la FAO contribuera à la mise en œuvre du projet à travers l'équipe (staff déjà en place) ci-après, qui est basée à Bangui et responsable de l'appui aux activités agropastorales et à la transhumance. Il s'agit de :

- Un (1) International Senior Spécialiste en Pastoralisme et Transhumance (71%)
- Un (1) International Chargé des Opérations (21%),
- Un (1) Expert National en Élevage (10%),
- Un (1) Expert National en Association Villageoise d'Épargne et de Crédit (75%),
- Un Chauffeur (75%).

Le staff du sous bureau du PNUD de Bambari sera fortement mobilisé pour appuyer l'équipe de Bangui durant toute la phase de mise en œuvre du projet.

La coordination globale et le reporting du projet seront assurés par le PNUD à travers le CTP du projet. Ce dernier sera responsable de la préparation du plan de travail annuel conjoint, de la coordination et du suivi des activités ainsi que de l'animation de l'équipe. Dans cette optique, des réunions de concertations seront organisées régulièrement (une fois par mois) à l'effet d'évaluer l'état d'avancement du projet et planifier les activités à venir. En outre, selon les besoins, des réunions ad'hoc pourront être organisées. Par ailleurs, des missions conjointes seront organisées sur le terrain une fois par trimestre.

La modalité Exécution directe (DEX) est retenue comme modalité d'exécution du projet, avec une forte implication des ministères concernés et des collectivités locales bénéficiaires. L'équipe du projet travaillera en étroite collaboration avec les autres agences du Système des Nations Unies ainsi que la section Affaires civiles de la MINUSCA basée dans les localités d'intervention. De même, afin de favoriser la synergie des interventions, l'équipe travaillera en étroite concertation et coordination avec les autres acteurs impliqués dans la redynamisation de l'administration et le développement local.

En plus de l'unité de gestion du projet, les mécanismes de gouvernance du projet sont envisagés à trois (3) niveaux. Au niveau politique et stratégique un Comité de pilotage sera mis en place pour assurer l'orientation et la coordination stratégique du projet et apporter le soutien nécessaire à sa mise en œuvre efficace. A cet effet, le Comité assurera le suivi des progrès accomplis, approuvera les plans de travail et décidera de toutes les mesures idoines pour lever les contraintes liées à la mise en œuvre du projet. Ledit Comité, qui se réunira au moins une fois par an, sera constitué comme suit :

- Président : le Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, Chargé du Développement Local
- Co-Président (s): le Représentant Résident PNUD et Représentant de FAO
- Rapporteur : le Directeur Général de la Décentralisation et du Développement Local

Membres :

- Un Représentants du MATD,
- Le Ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération Internationale ou son Représentant
- Le Ministre de l'Agriculture et du Développement rural ou son Représentant
- Le Ministre de l'Élevage et de la Santé animale ou son Représentant
- Un Représentant du Comité interministériel de coordination et de suivi de la RESA
- Un Représentant du Secrétariat du RCPCA,
- Le Chef de la Section Affaires Civiles de la MINUSCA
- 2 Représentants du PNUD
- 2 Représentants de FAO
- Un Représentant de l'Agence Française de Développement (AFD)
- Un représentant du Secrétariat du Fonds de Consolidation de la Paix (PBF)

Pour faciliter les concertations et la prise de décision selon les besoins, le Comité de pilotage sera appuyé par un Comité technique présidé par le Directeur Général de la Décentralisation et du développement local et comprenant des représentants des principales institutions concernées (ministères sectoriels, PNUD, FAO, MINUSCA, Coordination du PBF). L'enjeu de ce Comité est de servir de cadre de concertation, de coordination et de suivi au niveau technique de la mise en œuvre du projet. Il se réunira au moins une fois tous les six (6) mois.

Enfin, au niveau préfectoral, un Comité de Suivi Opérationnel (CSO), présidé par le Préfet (en même temps Président du le Comité de Mise en Œuvre Préfectoral -CMOP- de l'Accord de Paix), qui aura pour attribution d'encadrer la mise en œuvre du projet sur le plan opérationnel sera mis en place dans chacune des deux préfectures cibles (Haut-Mbomou et Basse-Kotto). A ce titre, il sera présidé par l'autorité préfectorale et comprendra tous les acteurs clés impliqués dans la mise en œuvre. Il se réunira une fois par trimestre afin d'évaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet, identifier les contraintes éventuelles ainsi que les mesures idoines en vue de l'atteinte des résultats visés.

Communication : Les équipes du projet assureront la préparation de la documentation nécessaire et des publications détaillant les progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités du projet au niveau opérationnel (sur les sites d'activités) ainsi qu'au niveau institutionnel (activités officielles de lancement du projet, avec les partenaires et autorités nationales). Les responsables de la communication des deux agences, en collaboration avec les acteurs de mise en œuvre du projet, feront régulièrement des visites de terrain pour relever les informations relatives à l'avancement des activités, y compris des témoignages de bénéficiaires, afin d'en faciliter la visibilité à travers les médias (radios, télévisions, journaux, web). En outre, à toutes les étapes du processus, le PNUD et la FAO veilleront à s'assurer de la visibilité du PBF.

c) **Gestion du risque**

Etant données les zones cibles, la mise en œuvre du projet ne se fera pas risques. Ces risques sont principalement liés à l'éloignement et/ou l'enclavement des zones d'intervention, la faible présence

des services techniques de l'Etat, la présence active des groupes armés depuis 2017 et les tensions et/ou violences intercommunautaires.

Matrice des risques et mesures de mitigation

Risques	Probabilité	Gravité de l'impact sur le projet	Stratégie d'atténuation (et personne/unité responsable)
Le contexte sécuritaire se dégrade et compromet les capacités de déploiement des équipes et de mise en œuvre des interventions sur le terrain	Moyenne	Haute	Encourager la mise en œuvre effective du 6 février 2019 et, au niveau local, œuvrer en faveur de la paix et de la cohésion sociale (Management et partenaires de la MINUSCA)
Le cadre législatif et institutionnel ne permet pas aux Collectivités locales d'assumer la maîtrise d'ouvrage locale (légitimité des exécutifs communaux, clarté dans le partage des rôles et responsabilités entre différents niveaux territoriaux)	Moyenne	Moyenne	Encourager et soutenir le processus de décentralisation en cours; En attendant l'adoption des nouveaux textes, s'appuyer sur l'engagement des collectivités locales ciblées pour avancer dans la mise en œuvre du projet. (Management / équipes de mise en œuvre du projet sur le terrain)
Faible engagement des différents acteurs et bénéficiaires sur le terrain en faveur de la mise en œuvre rapide et efficace du projet	Faible	Moyenne	Dès le démarrage du projet, organiser des sessions d'informations et de sensibilisation à l'endroit de tous les acteurs concernés; mettre en place des mécanismes permanents de concertation et de participation dans la mise en œuvre du projet. (Équipes chargées du projet et partenaires de la MINUSCA)
Les contraintes opérationnelles (enclavement, difficultés d'accès aux biens et services nécessaires) entravent la concrétisation de certains engagements, en particulier dans la réhabilitation des infrastructures	Haute	Haute	(i) Envisager le recours à des partenaires (ONG, entrepreneurs et structures paraétatiques) ayant un bon enracinement au niveau local, (ii) d'inspirer de l'expérience du passé, s'appuyer sur les bureaux de terrain de la MINUSCA, et, (iii) si nécessaire, y déployer une expertise technique appropriée pour l'encadrement technique nécessaire (Équipes du projet)
L'absence d'institutions financières en région limite les transferts d'argent et le paiement des fournisseurs locaux.	Moyenne	Moyenne	Poursuivre le plaidoyer et les concertations avec le Gouvernement et les autres acteurs concernés en vue de la relance des services financiers. (Management)
La faible présence des services techniques de l'État limite les capacités d'accompagnement des collectivités locales dans le processus de relance du développement local	Moyenne	Haute	Renforcer le plaidoyer et le soutien au redéploiement des fonctionnaires et agents de l'État; Mobiliser les partenaires du MATD et des ONG présentes sur le terrain pour soutenir le processus. (Équipes du projet et partenaires de la MINUSCA)
La faible présence des partenaires d'exécution (ONGs) et/ou de leurs faibles capacités empêche le bon déroulement des activités du projet	Haute	Haute	La stratégie de mise en œuvre inclura une approche progressive sur la base de la présence et des capacités des partenaires de mise en œuvre. Le cas échéant, un appui et accompagnement technique se fera pour s'assurer de rehausser les capacités des acteurs locaux et faciliter leur accès dans les zones cibles.

d) Suivi / évaluation

Un Plan consolidé et détaillé de mise en œuvre des activités et des moyens de suivi est déjà mis en place sur la base des plans de travail élaboré par le PNUD. Ce plan, qui sera approuvé par le comité de pilotage, servira de base pour le suivi du projet à travers les outils mandataires

- Les rapports d'étape trimestriels ;
- Les rapports requis par les donateurs financiers (PBF) ;
- Le rapport annuel et le rapport final incluant un rapport narratif et financier ;
- Un journal des problèmes afin de faciliter le suivi et la résolution des éventuels problèmes ou des réajustements à faire ;
- Le journal des risques ;
- Un journal des leçons apprises ;
- Une revue annuelle de la qualité du projet (PQA)
- Les visites de terrain ;
- Les revues trimestrielles (comité de pilotage) et annuelles
- Un journal de la qualité pour enregistrer les progrès accomplis vers la réalisation des activités.
- Une évaluation indépendante, dont les coûts sont intégrés dans le budget, sera menée 2 (deux) mois avant la fin du projet.

Les rapports consolidés seront préparés par l'équipe du PNUD sur la base des rapports produits par les deux agences bénéficiaires.

Les activités de suivi-évaluation seront assurées conjointement par le Gouvernement, les agences bénéficiaires et l'équipe du projet à travers un mécanisme participatif et des visites conjointes de terrain, ainsi que des réunions périodiques avec les bénéficiaires.

Un plan de suivi/évaluation sera mis en place par la coordination du projet afin d'évaluer les progrès réalisés vers l'atteinte des résultats, identifier les éventuelles difficultés et proposer des mesures correctives pour l'amélioration de la performance du projet. Afin de rapidement lancer les activités du projet, un suivi fréquent sera instauré dès le début du projet avec des missions sur terrain tous les mois pendant les six premiers mois ; suivi de visite tous les deux mois pour le restant du projet.

Enfin, une évaluation finale indépendante et externe sera exécutée six mois avant la fin opérationnelle du projet.

Montant alloué au suivi et évaluation est de 179 475 USD.

e) Stratégie de fin de projet / durabilité

Dans la perspective de la pérennisation des acquis du projet, deux aspects méritent d'être soulignés :

1. Tout en contribuant à la réponse à des besoins pressants en termes de présence de l'Etat, d'offre des services publics de base et de création d'opportunités économiques et de revenus pour les populations, notamment les jeunes et les femmes, projet s'inscrit résolument dans une démarche de renforcement des capacités de résilience des collectivités à la base. Dans cette perspective, il met l'accent le renforcement des capacités et la responsabilisation des différents acteurs, tant au niveau déconcentré que décentralisé, et sur la gouvernance participative et inclusive, deux facteurs essentiels pour optimiser les résultats et leur pérennisation ;
2. Le projet consiste en un exercice pilote dans la zone du Sud-Est et se veut catalytique pour mobiliser d'autres partenaires afin de renforcer et étendre les interventions dans les autres communes et préfectures. A cet effet, un effort régulier sera fait pour la capitalisation et la promotion des acquis du projet. Les acteurs déjà engagés dans la zone, ou dans d'autres zones sur la même thématique, notamment la Banque Mondiale, l' Union européenne et l'Agence française de développement, seront particulièrement mis à profit et informés des progrès du projet afin de s'assurer d'une complémentarité dans la dynamique de gouvernance locale mais aussi afin de faciliter les opportunités de mise à échelle des initiatives entamées par le projet.

3. Budget du projet

Les dépenses du projet seront essentiellement concentrées sur les activités dans les communes. La coordination du projet sera assurée par une équipe programme déjà en place et qui sera renforcée par du staff additionnel. Des consultants nationaux seront mobilisés pour des services spécifiques. Les voyages seront essentiellement des voyages intérieurs entre Bangui et les préfectures couvertes.

Avril 2021 :

Dans le budget initial du projet, les réhabilitations d'infrastructures administratives et/ou communautaires devaient se faire sous la modalité d'exécution directe, ce qui les classerait dans la catégorie 4. *Services contractuels*. Ces interventions devant passer par le biais d'ONG partenaires, bénéficiant d'une présence effective et d'une expertise avérée dans le domaine, la révision budgétaire permettra de faire basculer les dépenses dans la catégorie 6. *Transfert et subventions aux homologues*. Ces modifications n'auront pas d'impact sur le budget total du projet qui demeure inchangé.

Remplissez les deux tableaux du budget en annexe D (document Excel à part).

CATEGORIES	PNUD			FAO			Total tranche 1	Total tranche 2	Total tranche 3	TOTAL PROJET
	Tranche 1 (30%)	Tranche 2 (35%)	Tranche 3 (35%)	Tranche 1 (30%)	Tranche 2 (35%)	Tranche 3 (35%)	Tranche 1 (30%)	Tranche 2 (35%)	Tranche 3 (35%)	
1. Personnel et autres employés	90,000	105,000	105,000	90,246	105,287	105,287	180,246	210,287	210,287	600,820
2. Fournitures, produits de base, matériels	24,591	28,000	28,000	7,526	8,781	8,781	32,117	36,781	36,781	105,679
3. Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation)	29,235	33,250	33,250	14,671	17,116	17,116	43,906	50,366	50,366	144,638
4. Services contractuels	147,000	171,500	171,500	41,832	48,804	48,804	188,832	220,304	220,304	629,440
4. Services contractuels	147,000	6,500	6,500	41,832	48,804	48,804	188,832	55,304	55,304	299,440
5. Frais de déplacement	27,735	33,904	33,904	29,843	34,816	34,816	57,578	68,720	68,720	195,018
5. Frais de déplacement	27,735	30,179	30,179	29,843	34,816	34,816	57,578	64,995	64,995	187,568
6. Transferts et subventions aux homologues	37,500	43,750	43,750	191,185	223,049	223,049	228,685	266,799	266,799	762,283
6. Transferts et subventions aux homologues	37,500	262,475	262,475	191,185	223,049	223,049	228,685	485,524	485,524	1,199,733
7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	64,500	75,250	75,250	45,258	52,801	52,801	109,758	128,051	128,051	365,860

7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	64,500	25,250	25,250	45,258	52,801	52,801	109,758	78,051	78,051	265,860
Sous-total	420,561	490,654	490,654	420,561	490,654	490,654	841,122	981,308	981,308	2,803,738
8. Coûts indirects*	29,439	34,346	34,346	29,439	34,346	34,346	58,879	68,692	68,692	196,262
TOTAL	450,000	525,000	525,000	450,000	525,000	525,000	900,000	1,050,000	1,050,000	3,000,000

Annex A.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned ;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO ;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters.);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by

		PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

Annex A.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document ;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget ;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)

30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation

- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE:** If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches)
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE:** If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project¹⁴
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

¹⁴ Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe B : Cadre de résultats du projet (doit inclure les données ventilées par sexe et âge)

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes								
				Année 1				Année 2				
Résultat 1 : Les populations adhèrent au processus de paix et ont une confiance accrue aux institutions étatiques grâce à une présence et une prestation efficace de l'État		Indicateur 1 a : % de la population qui déclare avoir confiance aux institutions étatiques déconcentrées et décentralisées Base de données : ND Cible : 60% ou plus (dont 30 % de femmes)	- Rapports d'enquêtes		X	X	X	X	X	X	X	X
		Indicateur 1 b : % de la population qui déclare croire au processus de paix Base de données : ND Cible : 60% ou plus (dont 30% de femmes)	- Rapports d'enquête		X	X	X	X	X	X	X	X
		Indicateur 1c : Pourcentage (%) des conflits enregistrés et résolus ; Base de données : AD Cible : 75%	- Rapports de suivi des conflits - Rapport d'évaluation au terme de la mise en œuvre du projet		X	X	X	X	X	X	X	X
	Produit 1.1 : Les institutions étatiques déconcentrées, les collectivités locales et les structures de gestion des ressources naturelles des communes ont leurs capacités renforcées et sont fonctionnelles	Indicateur 1.1.1 : Nombre de bâtiments administratifs réhabilités, équipés et dotés en moyens de fonctionnement Base de données : 2 (Service agricole et mairie de Obo) Cible : 6	- PV de réception des ouvrages - PV de remise des équipements / moyens de fonctionnement.	X	X	X	X	X	X			
	Liste des activités relevant du produit : <i>Activité 1.1.1 : Identifier et réhabiliter les bâtiments administratifs prioritaires (MATD, Agriculture, Élevage, Sécurité) au niveau préfectoral, sous-préfectoral et communal</i> <i>Activité 1.1.2 : Équiper les bureaux en mobiliers et moyens de fonctionnement</i> <i>Activité 1.1.3 : Soutenir le redéploiement des FAE ainsi que le suivi de leur présence dans les préfectures cibles;</i> <i>Activité 1.1.4 : Poursuivre et étendre la formation et le renforcement des capacités des FAE en vue de meilleures prestations de services publics aux populations.</i>	Indicateur 1.1.2 : Niveau de la présence des FAE Base de données : Basse Cible : Satisfaisante (réunions régulières et reprise des services)	- PV de réunions de coordination et de suivi - Rapports annuels sur le redéploiement et la présence des FAE	X	X	X	X	X	X	X	X	X
		Indicateur 1.1.3 : Nombre de cadres et responsables des structures déconcentrées formés en vue de l'amélioration des prestations des services publics Base de données : 39 Cible : 120 (dont 12 femmes)	- Rapports de formation		X	X	X	X				
	Produit 1.2 : Les mécanismes et structures étatiques et non-étatiques de prévention et de gestion de conflits fonctionnent de façon	Indicateur 1.2.1 : Nombre de comités de prévention et de gestion des conflits renforcés	- Rapports d'activités du projet	X	X	X	X	X	X	X	X	X

	efficace et pérenne et gère les conflits	Base de données : ND0 Cible : 8											
	Liste des activités relevant du produit : <i>Activité 1.2.1. Identifier et renforcer les capacités des structures locales et des mécanismes de gestion/prévention des conflits en analyse et résolution de conflits (Comités de paix, GIP, GIAP, FELGIP, FERSEC, etc.)</i>	Indicateur 1.2.2 : Nombre de clubs DIMITRA fonctionnel dans les zones du projet Base de données : ND0 Cible : 3 par communes	- Rapports d'activités du projet - Rapports de suivi du fonctionnement des DIMITRA	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	<i>Activité 1.2.2. Appuyer à analyser et répertorier les cas de conflits locaux</i> <i>Activité 1.2.3. Appuyer à gérer et prévenir les cas de conflits locaux</i>	Indicateur 1.2.3 : Pourcentage de conflits enregistrés et résolus Base de données : ND Cible : 75 ou plus	- Rapports de suivi des conflits		X	X	X	X	X	X	X		
Résultat 2 : Les populations s'approprient davantage le processus politique de paix grâce à une gouvernance locale plus inclusive et équitable		Indicateur 2 a : Nombre de communes ayant de mécanismes de gouvernance locale et de reddition de comptes opérationnels Base de données : 0 Cible: 8	- Rapports de suivi - Rapports de reddition de comptes aux populations par les exécutifs locaux	X	X	X		X	X	X			
		Indicateur 2 b : Pourcentage (%) de la population qui déclare avoir confiance à la gouvernance locale Base de données : ND Cible: 60% ou plus (dont 30% de femmes)	- Rapports d'enquêtes	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
	Produit 2.1 : Des plans de développement local sensibles au genre et aux facteurs de conflits sont élaborés de manière participative et inclusive.	Indicateur 2.1.1 : Nombre d'acteurs locaux formés sur la planification et la gestion du développement local Base de données : 0 Cible : 80	- Rapports de formation	X	X	X	X	X	X	X	X		
	Liste des activités relevant du produit : <i>Activité 2.1.1. Former les acteurs locaux à la planification et la gestion du développement local, y compris la planification et la budgétisation sensible au genre et aux conflits</i> <i>Activité 2.1.2. Organiser un diagnostic participatif pour chaque commune</i> <i>Activité 2.1.3. Soutenir l'élaboration et la validation des plans de développement local sensibles au genre et aux facteurs des conflits</i>	Indicateur 2.1.2 : Nombre de communes ayant élaboré et adopté de plans de développement local de manière participative et inclusive Base de données : 0 Cible : 8 6	- Rapports de suivi - Rapports d'approbation et PV d'adoption des PDL - Copies PDL adoptés		X	X	X	X	X	X	X		
	Produit 2.2 : Les plans de développement local intégrant des mécanismes de gestion concertée des ressources naturelles, sont mis en œuvre et suivis, avec des mécanismes de reddition de	Indicateur 2.2.1 : Nombre de communes ayant mis en place un dispositif et de mécanismes de coordination et suivi de la mise en œuvre des PDL	- Textes mettant en place les dispositifs institutionnels et les mécanismes de	X	X	X		X	X	X			

	comptes aux populations opérationnels.	Base de données : 0 Cible : 8-6	coordination et de suivi des PDL									
	Liste des activités relevant du produit : Activité 2.2.1. Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de mobilisation de ressources locales Activité 2.2.2. Soutenir l'élaboration/l'adaptation de manuels de procédures de gestion administratives et financières et ressources naturelles. Activité 2.2.3. Soutenir la mise en place de mécanismes de suivi des plans de développement local de développement et de redevabilité à l'égard de la population.	Indicateur 2.2.2 : Nombre de communes ayant adopté un plan d'investissement assorti d'une stratégie de mobilisation des ressources locales Base de données : 0 Cible : 8-6	- Copies des plans d'investissements - PV d'adoption de ces plans par les conseils exécutifs locaux									
		Indicateur 2.2.3 : Nombre de communes ayant de mécanismes de reddition de comptes opérationnels Base de données : 0 Cible : 8 6	- PV des sessions de présentation des rapports de l'exécutif local suivi de débats ouverts									
		Indicateur 3 a : Nombre de cadres et d'agents des institutions décentralisées, des organisations professionnelles et des communautés de base formés et fournissant des services de qualité et durables aux agriculteurs et éleveurs Base de données : N/D Cible : 200 (dont 60 femmes)	- Rapports de suivi des activités du projet		X	X	X	X	X	X		
Résultat 3 : Les populations vulnérables, les plus affectées par la crise, bénéficient des dividendes de paix à travers un accès accrue aux opportunités socioéconomiques grâce à la mise en œuvre de l'accord politique de paix et de réconciliation		Indicateur 3 b : Nombre de personnes impliquées dans des activités économiques prospères et fournissant des services de qualités aux populations Base de données : N/D Cible : 180 (dont 63 femmes)	- Rapports de suivi des activités du projet		X	X	X	X	X	X		
		Indicateur 3 c : Nombre de structures et de personnes impliquées dans les activités de cohésion de sociale en faveur de la paix dans les communautés de base Base de données : N/D Cible : Nbre Structures : 12 Nbre Personnes : 120 2500 bénéficiaires dont : Hommes : 375 (15%) Femmes : 875 (35%) Garçons : 625 (25%) Filles : 625 (25%)	- Rapports de suivi des activités du projet		X	X	X	X	X	X		

	<p>Produit 3.1 : Des infrastructures socio-économiques prioritaires (marchés petits ponts, forages, puits améliorés, etc.) sont réhabilités, opérationnelles et accessibles</p> <p>Liste des activités relevant du produit : <i>Activité 3.1.1 : Identifier et réaliser des infrastructures communautaires de base (marchés petits ponts, forages, puits améliorés, etc.),</i> <i>Activité 3.1.2 : Appuyer la mise en place de mécanismes et organes de gestion inclusifs et redevables des infrastructures ;</i> <i>Activité 3.1.3 : Former les personnes désignées des organes de gestion, sur la mise en œuvre des mécanismes de gestion</i></p>	<p>Indicateur 3.1.1 : Nombre d'infrastructures réhabilitées ou construites et qui sont opérationnelles Base de données : 0 Cible : 6 au minimum</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de suivi des activités du projet - PV de réception et/ou de remise officielle des ouvrages 		X	X	X	X	X		
	<p>Indicateur 3.1.2 : Nombre d'organes de gestion des infrastructures communautaires mises en place et opérationnelles, Base de données : 0 Cible : 6 au minimum</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Textes mettant en place les organes de gestion - Rapports des organes de gestion 			X	X	X	X			
	<p>Indicateur 3.1.3 : Nombre de personnes bénéficiaires des infrastructures, par sexe Base de données : 0 Cible : 2.500 au minimum (dont 35% femmes)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de suivi et d'évaluation de terrain 			X	X	X	X	X	X	
	<p>Produit 3.2 : Des mécanismes locaux de gestion concertée et apaisée de l'espace agropastoral sont mis en place et les capacités de production des moyens de subsistance sont renforcées</p> <p>Liste des activités relevant du produit : <i>Activité 3.2.1 : Appuyer la mise en place de modes de gestion équitable des ouvrages par les communautés et les collectivités locales afin de faciliter l'accès des ressources pastorales à l'ensemble des usagers à travers des accords sociaux ou de conventions de gérance entre usagers et détenteurs de droits différenciés;</i> <i>Activité 3.2.2 : Renforcer les capacités locales (technique, juridique, droits humains) de gestion des espaces et des infrastructures pastorales, en lien avec les textes et Loi de décentralisation, impliquant les différentes catégories d'usagers, les élus communaux, les institutions foncières et les communautés.</i> <i>Activité 3.2.3 : Renforcer les capacités de 10 groupements agropastoraux par commune et les moyens d'existence de leurs membres grâce à l'établissement de l'approche «Caisse de Résilience «CdR» à travers ses composantes</i></p>	<p>Indicateur 3.2.1 : Nombre d'organisations professionnelles d'encadrement et d'appui au secteur du développement rural réorganisées et répondant efficacement aux demandes des producteurs Base de données : ND0 Cible : 60</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de suivi - Rapports d'activités - Rapports de formations 		X	X	X	X	X	X	
	<p>Indicateur 3.2.2 : Nombre de cadres et d'agents des institutions décentralisées, des organisations professionnelles et des communautés de base formés et fournissant des services de qualité et durables aux agriculteurs et éleveurs Base de données : ND0 Cible : 200</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de suivi - Rapport d'évaluation au terme de la mise en œuvre du projet 		X	X	X	X	X	X		
	<p>Indicateur 3.2.3 : Nombre d'accords sociaux ou de convention de gérance équitable des ressources naturelles Base de données : ND0 Cible : 6</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de suivi - Rapports d'activités - Rapports de formations 		X	X	X	X	X	X		
	<p>Indicateur 3.2.4 : Nombre de comité de gestion de conflits en place et fonctionnel (12) % des conflits enregistrés et résolus ($\geq 75\%$) Nombre d'émissions radio contribuant à la</p>	<ul style="list-style-type: none"> Rapports de suivi Rapport d'évaluation au terme de la mise en œuvre du projet 		X	X	X	X	X	X		

	<p>économique, basée sur l'AVEC (Association Villageoise d'Épargne et de Crédit) et sociale à travers la promotion de la cohésion sociale et les clubs DIMITRA (distribution de semences à travers des foires et d'outils agricoles, AGR, distribution de moulins multifonctionnels, de matériels de transformation des produits agricoles, structuration, appui conseils, etc.)</p> <p>Activité 3.2.4 : Promouvoir les activités génératrices de revenus et l'insertion socio-économique, notamment pour les jeunes déscolarisés des centres urbains</p>	<p>résolution des conflits ; (5 par commune) —Nombre de clubs DIMITRA fonctionnel dans les zones du projet (3 par commune) Base de données : ND Cible : 24 <i>(Déjà prévus ci-haut : indicateurs 1.2.1 ; 1.2.3 et 1.2.3)</i></p>											
		<p>Indicateur 3.2.5 4 : Nombre de personnes (sexospécifique) formées par commune Base de données : ND Cible : 120 (personnes formées)</p>	- Rappports de suivi - Rapport d'évaluation au terme de la mise en œuvre du projet		X	X	X	X	X	X			
		<p>Indicateur 3.2.6 5 : Nombre de personnes (sexospécifique) bénéficiaires des activités d'insertion socio-économiques Base de données : 0 Cible : 500 (50% de jeunes au minimum)</p>	- Rappports de suivi - Rapport d'évaluation au terme de la mise en œuvre du projet		X	X	X	X	X	X			

Annex C : Liste de vérification pour le lancement du projet

Question	OUI	NON	Commentaire
1. Les partenaires de mise en œuvre ont-ils tous été identifiés ?			
2. Les termes de référence pour le personnel clef sont-ils finalisés et prêts à être lancés ?			
3. Les sites d'intervention du projet ont-ils été identifiés ?			
4. Les communautés locales et les représentants du gouvernement ont-ils été consultés sur l'existence du projet ?			
5. Une analyse préliminaire / identification des leçons apprises / activités existantes a-t-elle été effectuée			
6. Les critères de détermination des bénéficiaires ont-ils été identifiés ?			
7. Des accords ont-ils été mis en place avec la contrepartie nationale pertinente au sujet de la mise en œuvre du projet entre les agences bénéficiaires ?			
8. Des arrangements clairs ont-ils été prévus concernant la stratégie de mise en œuvre entre les différentes agences bénéficiaires ?			
9. Quelles sont les autres activités de préparation devant être entreprises avant que le projet ne démarre et combien de temps sera-t-il nécessaire pour les effectuer ?		N/A	